

www.e-rara.ch

Histoire de la vie et du règne de Louis XIV, roi de France et de Navarre

La Mothe

A Francfort, 1740-1743

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: Rn 74

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-27367>

Livre vingt-quatrieme.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



HISTOIRE DE LOUIS XIV., ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.



DEPUIS la mort d'Henri quatre, la France n'avoit, en quelque sorte, point eu de Roi. Le Maréchal d'Ancre, le Connétable de Luynes, le Cardinal de Richelieu avoient régné sous le nom de Louis treize; & on peut dire avec quelque vérité, que Louis quatorze succéda au Cardinal Mazarin. Animé par l'amour de la gloire, sa passion dominante, déterminé par les conseils de son Ministre, formé par ses instructions, le jeune Monarque ne le vit pas plutôt pancher vers sa fin, qu'il montra vouloir gouverner par lui-même. Il disoit qu'il ne pouvoit approuver la vie des Rois fainéans. Il ajoutoit, qu'on pouvoit lui reprocher d'avoir fait lui-même ce qu'il condamnoit; mais il attribuoit sa

Tome III.

A

1661.
Louis quatorze déclare qu'il veut gouverner par lui-même.
Motteville, tom. 5. pag. 173.
Bussi, tom. 2. pag. 166.
Montglat, tom. 4. pag. 259.
Quincy, tom. 1. pag. 253.

1661.

Riencourt,
tom. 2. pag.
179.
Choisy, pag.
120.

conduite passée à l'estime qu'il avoit eue pour l'habileté du Cardinal, & à la dépendance à laquelle son enfance l'avoit accoutumé.

Ces sentimens faisoient plaisir à tous les honnêtes-gens. La Reine-mère, en particulier, qui avoit longtems senti l'incommodité du joug qu'elle s'étoit imposée, ne vouloit plus se soumettre à d'autre puissance qu'à celle du Roi son fils; mais on les regardoit comme des effets d'une bonne volonté, que la jeunesse & l'amour du plaisir rendroient bientôt inutile. Déjà on lui destinoit un Maître, si je puis parler de la sorte, & le Public nommoit pour cette place importante le Maréchal de Villeroi, ou Fouquet Surintendant des Finances. On vit bientôt qu'on s'étoit trompé. Le jour même que le Cardinal mourut, il ordonna que tous les Grands du Roïaume se trouvassent le lendemain à quatre heures du soir chez la Reine sa mère. Là il leur dit, que Dieu lui avoit ôté un Ministre, qui avoit pris le soin de ses affaires dans le tems de sa jeunesse; qu'il s'en étoit si bien trouvé, qu'il auroit souhaité qu'il lui eût plu de le conserver plus longtems; mais, que puisque sa volonté avoit été de l'en priver, qu'il vouloit à l'avenir gouverner son Roïaume; qu'il espérait, que Dieu lui feroit la grace de s'en bien acquiter, & de bénir les bonnes intentions qu'il avoit d'agir selon la justice & la raison. Que pour cet effet il ne vouloit point de premier Ministre; qu'il se feroit de ceux qui avoient des Charges pour agir sous lui selon leurs fonctions, & que s'il arrivoit qu'il eût besoin de leurs conseils, il les leur demanderoit. Cette résolution fût prise pour resserrer le secret des affaires, pour en bannir les Princes, sur-tout le Prince de Condé & les autres Grands de l'État, qui tous, s'ils y avoient eu la moindre part, en auroient voulu prendre une plus grande, & auroient affoibli l'autorité Roïale autant qu'ils l'auroient pu. Le Prince ordonna, en même tems, que tous ceux qui auroient des graces à lui demander présentassent leurs placets, & qu'il y répondroit les samedis.

Il soutient
cette déclara-
tion.
Motteville,
tom. 5. pag.
173.

LE Monarque soutint cette déclaration tout autrement qu'on n'avoit osé l'espérer. Il n'admit dans son Conseil secret personne qu'on pût soupçonner de le gouverner, la Reine sa mère & le Maréchal de Villeroi en furent exclus. Tous les jours il se levoit à huit ou neuf heures, quoiqu'il se couchât fort tard; à dix heures il entroit au Conseil & y demeuroit jusqu'à midi; ensuite il alloit à la Messe; le reste du tems jusqu'à son dîner, il le donnoit au Public & aux Reines en particulier. Après le repas il demeuroit assez longtems avec la famille Roïale; il retournoit ensuite travailler avec quelques-uns de ses Ministres; il donnoit des audiences; il écoutoit patiemment tous ceux qui avoient à lui parler; il recevoit leurs placets, & les répondoit exactement au jour qu'il avoit marqué.

Ses grandes
qualités
pour le Gouver-
nement.
Choisy, pag.
121.

COMME le seul désir de la gloire, & de remplir tous les devoirs d'un grand Roi, occupoit alors son cœur tout entier, en s'appliquant au travail il y prit goût; & l'envie qu'il avoit d'apprendre le grand art de régner, fit qu'il y devint bientôt savant. Son grand sens & ses bonnes intentions

tions firent éclore les semences d'une science universelle, qui avoient été cachées à la plupart de ceux-mêmes qui l'avoient approché de plus près; presque tout-à-coup il parut Politique dans les affaires d'Etat, Théologien dans celles de l'Eglise, exact dans celles des Finances; parlant juste, prenant toujours le bon parti dans les Conseils, sensible aux intérêts des particuliers, mais ennemi de l'intrigue & de la flatterie, & sévère envers les Grands qu'il soupçonnoit avoir envie de le gouverner.

1661.
Bussi, Histoire de Louis XIV.
pag. 107.
Motteville,
tom. 5. pag.
175.

Il étoit aimable de sa personne, honnête & de facile accès à tout le monde; mais avec un air grand & sérieux, qui imprimoit le respect & la crainte, & empêchoit ceux qu'il considéroit le plus de s'émanciper, même dans le particulier; il n'étoit familier & enjoué qu'avec les Dames. Une des choses qui contribua peut-être beaucoup à lui faire prendre cette conduite, fût la réputation qu'avoit acquise Charles second depuis son rétablissement; les grands éloges qu'il entendoit faire de ce Prince, sur la manière dont il gouvernoit son Roïaume, bien plus difficile à régir que la France, lui donnèrent de l'émulation, & augmentèrent la passion de se rendre un grand Roi.

A cet extérieur, si imposant, dans un jeune homme de vingt-deux ans, Louis quatorze joignit toute l'habileté & la dissimulation possible pour se défaire du Surintendant, que le Cardinal Mazarin lui avoit représenté comme un dissipateur, & comme un homme extrêmement dangereux par la multitude d'amis & de créatures qu'il s'étoit fait. „ Dès que „ Fouquet fût dans les Finances, dit Bussi, il passa, en dépenses à sa „ Maison de Vaux, à sa table, & en toutes choses, non-seulement ses „ prédécesseurs Surintendans, mais encore la magnificence des Rois, qui „ avoient régné jusqu'alors. On étoit son pensionnaire, si-tôt qu'on „ vouloit l'être; & la honte n'avoit pas rebuté la plupart des grands „ Seigneurs d'être à ses gages. Les gens qui achetoient de grandes „ Charges dispofoient de sa bourse, pourvu, qu'ils voulussent prendre „ des liaisons avec lui “.

Mémoires,
tom. 2. pag.
106.

QUOIQUE la perte de cet homme fût résoluë, il fût du Conseil, avec le Tellier & de Lionne; Colbert y entra bientôt après. Le Cardinal en mourant l'avoit recommandé au Roi de la manière la plus forte, jusqu'à lui dire, „ je vous dois tout, Sire, mais je crois m'acquitter en „ quelque façon en vous donnant Colbert “. Ces Ministres, sur-tout le Tellier & Colbert, ont eu tant de part à tout ce qui s'est fait de grand sous ce règne, qu'il me paroît nécessaire de les faire connoître.

Choisy, pag.
133.

MICHEL le Tellier avoit reçu de la nature toutes les graces de l'extérieur; un visage agréable, les yeux brillans, les couleurs du teint vives, un air toujours riant qui prévenoit en sa faveur; son esprit étoit doux, facile, insinuant; il avoit l'art de faire paroître plus d'habileté qu'il n'en avoit. Il étoit modeste sans affection, & cachoit sa faveur avec autant de soin que son bien; il promettoit beaucoup & tenoit peu; timide dans les affaires de sa famille, mais courageux & entreprenant dans celles de l'Etat, & inébranlable à suivre un plan quand une fois il l'avoit formé;

Portrait de
ses Ministres.
Choisy, pag.
107.

1661.

toujours maître de ses passions, il étoit régulier & civil dans le commerce de la vie; c'étoit tout ce qu'on pouvoit attendre de son amitié. Du reste ennemi dangereux, qui cherchoit l'occasion de nuire, & qui ne s'en servoit qu'en secret, de crainte de se faire des ennemis, qu'il ne méprisa jamais quelques petits qu'ils fussent.

Ibid. pag. 111.

JEAN Baptiste Colbert, qui lui devoit sa fortune, & qui fût depuis son rival, avoit l'air chagrin; ses yeux creux, ses sourcils noirs & épais rendoient sa mine austère & lui donnoient un air sauvage; il étoit facile, expéditif, & d'une sûreté à s'attirer une entière confiance; une application infinie & un désir insatiable d'apprendre lui tenoient lieu de science; il étoit persuadé que la bonne-foi dans les affaires en étoit le fondement le plus solide. Par sa fidélité dans le maniement des Finances, il en fût le restaurateur. Il les trouva dans un dérangement affreux. Avant lui on prenoit sans compter, & sans rendre aucun compte. Il débrouilla l'espèce de chaos, que les Surintendans & les Trésoriers de l'Epargne avoient formé à dessein de pêcher en eau trouble. Il ne fit plus que deux Chapitres, l'un des revenus, l'autre de la dépense. Il présentoit au commencement de chaque année un Cahier, où les revenus étoient marqués en détail, & chaque fois que le Roi signoit des Ordonnances, il le faisoit souvenir de les marquer, afin de savoir, quand il lui plairoit, combien il lui restoit de fonds; au-lieu que dans les tems passés, on le tenoit à cet égard dans une profonde ignorance; lorsqu'il demandoit de l'argent, les Surintendans lui disoient avec une naïveté admirable; „SIRE, il n'y en a point à l'Epargne, mais son Eminence vous en prêtera“.

*Choisy, pag. 113.**Ibid. pag. 109.*

HUGUES de Lionne, Gentilhomme du Dauphiné, avoit un génie supérieur. Son esprit naturellement vif & perçant, s'étoit encore aiguïté dans les affaires, où le Cardinal Mazarin l'avoit employé de bonne heure. Avec beaucoup d'esprit & d'étude, il écrivoit mal, mais facilement. Au reste fort déintéressé, ne regardant les biens de la Fortune que comme des moyens de se procurer tous les plaisirs; grand dissipateur, ne se refusant rien, même aux dépens de sa santé; paresseux quand son plaisir ne le faisoit pas agir, infatigable, passant les jours & les nuits à travailler quand il le falloit, n'attendant aucun secours de ses Commis, tirant tout de lui-même, écrivant de sa main, ou dictant toutes les dépêches qu'il avoit à faire.

Ibid. pag. 103.

NICOLAS Fouquet étoit d'une bonne famille de Brétagne. Il avoit beaucoup de facilité aux affaires, & encore plus de négligence; il étoit savant, il aimoit les belles lettres; sa conversation étoit légère, ses manières nobles, il écrivoit bien, il flattoit aisément. Dès qu'il avoit rendu service à un homme, il le croyoit de ses amis & prêt à se sacrifier pour son service. Il étoit gracieux, & renvoyoit contents presque tous ceux qui lui parloient; il étoit livré aux Partisans. Pendant la maladie du Cardinal, il faisoit semblant de travailler seul dans son Cabinet de St. Mandé, & pendant que toute la Cour, persuadée de sa grandeur future, l'attendoit dans son Antichambre, il descendoit par un escalier dérobé dans

dans un petit jardin, où ses Nymphes, qu'il payoit chèrement venoient lui tenir compagnie. A la mort du Cardinal il crut être le Maître. Il prit des airs de supériorité sur le Tellier & de Lionne, qui se liguerent contre lui. Il répandoit à pleines mains l'argent, & les revenus étoient consummés deux ou trois ans d'avance. Il donnoit pour quatre millions de pensions à ses amis, à ses maîtresses, qui toutes étoient des personnes distinguées; mais qui n'avoient pas eu la force de résister à un mérite aussi folide que celui d'un Surintendant.

L'ABBE de Choisy, qui m'a fourni ces portraits, assure qu'ils sont ressemblans, & s'exprime ainsi avant que de les tracer. „ Au reste je ne dirai pas ce qu'ils étoient, ou ce qu'ils sembloient être à la mort du Cardinal Mazarin; à peine les connoissoit-on, ils se contraignoient alors; attentifs à ne se laisser voir que du bon côté, ils cachoient leurs mauvaises inclinations; mais dès qu'ils se virent dans le Conseil, décidant souverainement de la destinée de l'Europe, chacun se déclara; l'ambitieux se distila en projets & eût l'insolence de dire, où ne monterai-je point? l'avare amassa de l'argent, l'orgueilleux fronça le sourcil, le voluptueux ne se cacha plus dans les ténèbres “.

LES Finances furent le premier objet de Louis quatorze. Ce département étoit alors composé de deux Contrôleurs-généraux, de deux Intendants, du Surintendant qui régloit tout à sa fantaisie, se contentant de payer aux autres de fort gros appointemens. Le Prince songea à pratiquer les leçons du Cardinal Mazarin par rapport à cet article essentiel du Gouvernement; mais ne voulant pas s'en fier absolument à ce qu'il lui avoit dit, il se mit en état d'en juger par lui-même. Il dit en particulier au Surintendant qu'il vouloit être Roi, & prendre une exacte connoissance de ses affaires; qu'il commenceroit par les Finances; qu'il n'y avoit que lui qui pût l'en instruire; qu'il le conjuroit de le faire sans déguisement; qu'il se serviroit toujours de lui pourvu qu'il le reconnût sincère; que le passé étoit oublié, mais qu'il prit garde de lui parler dans l'exacte vérité.

FOUQUET protesta qu'il feroit sincère. Avant que d'entrer en matière, il avoit eu le tems de tenir conseil avec de Lorme, Bouchard & Pellisson ses intimes amis, sur ce qu'on lui avoit dit. Ils lui firent remarquer, que dans ces discours il paroïssoit beaucoup de fermeté & de bon-sens, & qu'il s'exposeroit en ne déférant pas à des ordres si précis. Il méprisa ce conseil, les assura que cette ardeur s'éteindroit bien-vîte dans l'esprit d'un jeune Roi; qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pût soutenir huit heures par jour une occupation si désagréable, lui qui aimoit les plaisirs, qui l'entouroient & se présentoient à lui de tous côtés.

SE DUIT par ces vaines espérances, le Surintendant ne pût se résoudre à être droit & sincère, persuadé que s'il disoit tout il ne feroit bientôt plus nécessaire. Il donna au Roi des Etats de dépense qu'il grossissoit, & de ses revenus qu'il diminuoit. Tous les soirs ces Etats étoient montrés à Colbert, qui en faisoit voir la fausseté. Le Prince insistoit le lendemain avec Fouquet, sans toutefois faire paroître qu'il fût instruit, & Fouquet insolent persistoit dans le mensonge.

1661.

Sa conduite
avec le Sur-
intendant.
Choisy, pag.
125. & 140.

1661.

CETTE épreuve plusieurs fois réitérée, fit comprendre au Monarque que le Cardinal ne l'avoit point trompé, ni dans le mal qu'il lui avoit dit du Surintendant, ni dans le bien qu'il lui avoit dit de Colbert. Charmé de la droiture & des lumières du dernier, & de son esprit d'épargne, il le fit entrer dans le Conseil des Finances pour éclairer de plus près la conduite du premier, dont la disgrâce fût absolument résolue. Le grand nombre de ses amis & de ses créatures, qu'on lui croioit beaucoup plus attachés qu'ils ne l'étoient en effet, bien plus encore sa Charge de Procureur-général, qu'il exerçoit, la firent différer de quelques mois, jusqu'à ce qu'on eût mis en œuvre les moyens, que Colbert avoit suggérés, pour qu'on pût l'entreprendre avec sûreté. Le principal de ces moyens fût de l'engager à se défaire de la Charge de Procureur-général. La faveur qu'on lui témoigna, l'assurance du premier poste, que son ambition lui fit regarder comme inmanquable, lui cachèrent la fatale destinée qui l'attendoit.

Il établit un
Conseil de
Conscience.
Choisy, pag.
145.

ON établit aussi un Conseil de Conscience pour la distribution des Bénéfices; comme s'il n'étoit pas aussi important pour le bonheur des Villes & des Provinces d'avoir de bons Gouverneurs que de bons Evêques. Il fût composé de Pierre de Marca Archevêque de Toulouze, d'Hardouin de Péréfix Evêque de Rhodéz, & du Père Annat Jésuite. La Reine-mère y fit entrer la Mothe Houdancourt Evêque de Rennes, son grand Aumônier. On examinait dans ce Conseil tous les sujets l'un après l'autre; le mérite y étoit sévèrement discuté. Ces trois ou quatre personnes ne s'accordoient pas toujours, par-là le Prince voyoit la vérité; au-lieu que quand tout est entre les mains d'un seul, comme on ne l'a que trop vu depuis sous ce règne, il lui est facile d'insinuer ce qu'il lui plait, de flétrir ceux qui n'ont personne pour les défendre, & de faire oublier ceux qu'il n'aime pas.

Il marie la
nièce du
Cardinal Ma-
zarin, qu'il
avoit aimée.
Montglat,
tom. 4. pag.
259.

EN exécution des dernières volontés du Cardinal, Marie Mancini sa nièce fût mariée avec le Connétable Colonne. Louis quatorze lui fit des présens magnifiques; mais il la vit partir sans émotion, & parut ne plus se souvenir de la passion violente qu'il avoit eue pour elle. Cette personne partit fort mécontente de tout le monde; du Cardinal, qui ne lui laissoit que cinq ou six cent mille écus, & qui l'avoit déshéritée, disoit-elle, pour laisser son bien à un étranger; de ses sœurs, qu'elle méprisoit & haïssoit; de Colbert, qu'elle n'avoit jamais pu souffrir; de la Reine-mère, qui s'étoit opposée à ses folles & ambitieuses prétentions; enfin du Roi, qui la laissoit partir sans se soucier d'elle.

Il marie son
frère à la
Princesse
d'Angleterre.
Montpensier,
tom. 5. pag.
147.
Quincy, tom.
1. pag. 254.
Motteville,

IL se fit un mariage plus important quelques jours après, de Monsieur avec Henriette d'Angleterre. Cette Princesse étoit assez grande, elle avoit bonne grace, & sa taille, qui n'étoit pas sans défauts, par son adresse ne paroissoit pas aussi gâtée qu'elle l'étoit en effet; sa beauté n'étoit pas parfaite, mais toute sa personne, par ses manières & ses agrémens, étoit toute aimable. Elle avoit le teint très délicat & très blanc; il étoit mêlé d'un incarnat naturel, comparable à la rose & au jasmin; ses yeux étoient petits, mais d'une grande douceur & fort brillans;

lans ; son nez n'étoit pas laid , sa bouche étoit vermeille , mais ses dents avoient toute la blancheur & toute la finesse possible ; son visage trop long & sa maigreur sembloient menacer sa beauté d'une prompte fin. Comme elle avoit de-quoi se faire aimer , ajoute Madame de Motteville , on pouvoit croire qu'elle y réussiroit aisément & qu'elle n'en feroit pas fâchée. Elle n'avoit pû être Reine , & pour réparer ce chagrin elle vouloit régner dans le cœur des honnêtes-gens. On voïoit déjà en elle beaucoup de lumières & de raison , & au travers de la jeunesse , qui jusqu'alors l'avoit comme cachée au public , il étoit aisé de juger , que lorsqu'elle feroit sur le grand Théâtre de la Cour de France , elle y feroit un des principaux rolles “.

LE Prince qu'elle épousoit étoit d'une taille médiocre , mais bien prise ; s'il avoit quelque défaut , c'étoit celui d'être trop beau pour un homme ; l'humeur , le caractère répondoient aux traits de son visage , c'étoit la bonté & la douceur même. Un peu plus de circonspection du côté de la Princesse auroit rendu ce mariage des plus heureux. Il se célébra au Palais - Roïal , le dernier jour de mars , en présence du Roi , de la Reine - mère , de Thérèse d'Autriche & de la Reine d'Angleterre. La cérémonie se fit en particulier ; il n'y eût que Mesdemoiselles d'Orléans qui y furent invitées , comme les plus proches parentes.

LE Contrat avoit été passé la veille. „ En faveur de ce futur mariage , disoit-on , le Roi de la Grande-Bretagne a constitué en dot à Madame la Princesse Henriette sa sœur la somme de quarante mille Jacobus évalués en monnoïe de ce Roïaume à celle de cinq cent soixante mille livres , & pour la grande amitié qu'il lui porte , & la considération de l'Alliance qu'elle prend , lui a fait en outre don de vingt mille Jacobus évalués à la somme de deux cent quatre-vingt mille livres , qui seront délivrés partie en argent , partie en bagues , dont inventaire sera fait & estimation , qui lui tiendront nature de propre. „

LE Roi ayant donné Appanage au Duc d'Orléans son frère , consent qu'il douë , comme de fait il a douë présentement , la Princesse de la Grande-Bretagne sa future épouse , de la somme de quarante mille livres de douaire préfix par chacun an , en fonds de terres , à prendre de proche en proche & en jouïr par ses mains du jour que douaire aura lieu , sur tous & chacun les biens , Terres & Seigneuries de mondit Seigneur le Duc d'Orléans , même sur les Terres de son Appanage. En outre donne à ladite Princesse , sa future épouse , le Château de Montargis garni de meubles , comme il convient à sa qualité , pour son habitation & demeure sa vie durant. „

CONSENT pareillement Sa Majesté , que ledit Appanage demeure affecté & hypothéqué à la restitution de la dot & autres conventions & reprises dudit contrat de mariage , si tant est que mondit Seigneur le Duc d'Orléans , le jour de la dissolution de son mariage , n'eût d'autres biens suffisans pour satisfaire aux susdites conditions. „

SERONT lesdits futurs époux du jour de leurs épousailles uns & „ com-

1661.

tom. 5. pag.

176.

Ibid. pag.

177.

Portrait de
Monsieur.

Contrat de

ce mariage.

Corps Diplo-

matique tom.

6. Part. 2.

pag. 354.

1661.

„ communs en tous biens meubles & immeubles, acquêts & conquêts, qui seront par eux faits durant & constant ledit futur mariage, suivant les coutumes de la Prévôté & Vicomté de Paris.

„ ARRIVANT dissolution dudit mariage sans enfans vivans, sera loisible à ladite Dame de renoncer à la communauté trois mois après le décès, & y renonçant se décharger de toutes dettes, soit qu'elle y eût part, ou non, & néanmoins de remporter tant les deniers qui lui seront constitués en dot, que ceux qui lui seront donnés par le Roi de la Grande-Bretagne son frère, en argent ou bagues, ainsi qu'il a été dit ci-dessus; comme aussi les biens qui lui seront échus après ledit mariage, soit par don, succession, & autrement, avec ses habits, meubles, joyaux qu'elle aura apportés, dont à cette fin sera fait inventaire & estimation; ensemble son dotiaire tel que dessus, & le Château de Montargis pour son habitation.

„ ET au cas que ladite Dame future épouse survivante avec enfans dudit mariage, se voulût tenir à la communauté & y participer, elle emportera seulement le tiers des biens d'icelle communauté, en payant seulement par icelle le tiers des dettes. Mais s'il n'y a pas d'enfans, & qu'elle choisisse de participer à ladite communauté, elle emportera la moitié, à la charge aussi de payer & acquitter la moitié des dettes d'icelle.

„ VENANT ladite Dame future épouse à prédécéder sans laisser enfant ou enfans dudit mariage, ses héritiers ne pourront répéter que la restitution des deniers, qui lui auront été constitués en dot, & ceux qui lui auront été donnés demeureront acquis à Mondit Seigneur le Duc d'Orléans pour les fraix de noces & charges dudit mariage.

„ ET en cas que pendant ledit mariage il soit aliéné quelques biens des propres & immeubles de ladite Dame future épouse, ores qu'elle y eût part, ou qu'il soit fait rachat d'aucune de ses rentes, ou retiré quelque Domaine aliéné à elle appartenant, en sera fait autre emploi, par ledit Seigneur son époux; & à faute de ce faire par lui pendant le mariage, les deniers seront repris sur la communauté, & si elle ne suffit pas, sur les propres dudit Seigneur futur époux.

„ ET à tout ce que dessus entretenir, garder, observer & accomplir, se sont les Parties obligées & obligent, avec tous & chacun leurs biens meubles, présens & à venir, sans jamais y contrevenir. Et furent les présentes faites & passées en présence du Roi, de la Reine, des Princes & Princesses du sang, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne & principaux Seigneurs du Conseil de Sa Majesté, & de Nous les Conseillers & Secrétaires d'Etat, des Commandemens & Finances de Sadite Majesté. Au Château du Louvre, ce trentième mars mille six cent soixante & un “.

Signé,

DE GUENEGAUD,
DE LOMENIE.

QUELLE

QUELLE différence ! Le Cardinal Mazarin a cinq ou six nièces ; il leur donne à toutes plus de deux millions ; à l'une d'entr'elles il donne quinze cent mille livres de rente , sans compter presque autant en meubles & en bijoux ; le Roi d'Angleterre n'a qu'une sœur , il ne lui donne que huit cent mille livres. Les Anglois ont été plus généreux depuis ce tems-là ; ils ont donné cent mille Guinées à la Princesse épouse du Prince d'Orange. Du reste je n'ai rapporté ce contract que pour justifier le frère de Louis quatorze de l'espèce de reproche que lui fait un Anglois (je n'ai pu m'en rappeler le nom) de s'être approprié après la mort de son épouse une somme d'argent que Charles second lui avoit envoyé. Il avoit un droit incontestable de le faire par le huitième Article de son contract de mariage , quand même elle n'auroit point laissé d'enfans ; à plus forte raison l'avoit-il , puisqu'elle lui laissoit une fille , mariée depuis au Duc de Savoie.

1661.
Réflexions
sur ce Con-
tract.

ON maria aussi , suivant le projet du défunt Cardinal , Mademoiselle d'Orléans au Duc de Toscane. Cette Princesse étoit parfaitement belle , mais d'une vivacité qu'une éducation négligée avoit fait dégénérer en une espèce de libertinage. Le Prince Charles , neveu du Duc de Lorraine , étoit à-peu-près de son âge. A portée de se voir sans cesse ils s'aimèrent ; cette inclination n'avoit point été approuvée par le Cardinal ; il avoit pensé à un autre établissement plus convenable aux intérêts de la France & aux siens propres ; car il avoit voulu être Pape , & dans cette vue il avoit pensé à s'attacher les Princes d'Italie. Mademoiselle d'Orléans d'elle-même avoit souhaité cette Alliance , & avoit prié le Cardinal d'en hâter la conclusion. Il l'avoit fait , & le Duc de Toscane avoit nommé un Ambassadeur extraordinaire pour en faire la demande.

Mademoisel-
le d'Orléans
mariée au
Prince de
Toscane.
Montpensier,
tom. 5. pag.
148.

LES choses en étoient là lorsque le Cardinal mourut ; l'affaire se reprit & fût promptement terminée. La jeune Princesse , effrayée de la gêne & de la régularité qui l'attendoient en Italie , parut au désespoir. Elle pleura , elle jeta les hauts cris & déclara publiquement , qu'elle ne vouloit point du Prince de Toscane , & que le Roi feroit injuste s'il la contraignoit. Une crainte plus forte la força de se repentir de ces plaintes. On la menaça de la mettre dans un Couvent ; on lui fit dire que le Roi ne s'étoit engagé qu'après avoir fû ses sentimens , & qu'il n'étoit plus tems de reculer. Enfin elle partit , dans la résolution , dit l'Abbé de Choisy , de faire enrager mari & belle-mère , en quoi on peut dire qu'elle réussit admirablement. Elle commença par garder son cachet de fille , ne voulant pas , disoit-elle , mêler les fleurs de Lys avec les petits ronds Florentins. Pour la consoler , & pour suppléer à la modicité de sa dot , le Roi lui fit présent de trois cent mille écus.

Caractère de
cette Prin-
cesse.

Montpensier,
tom. 5. pag.
144.

Pag. 147.

LE jour qu'elle avoit pris pour recevoir les complimens de tous les Ambassadeurs , elle voulut aller à la chasse , & l'auroit fait , si Mademoiselle ne lui en avoit ôté les moyens , en défendant à ses gens de lui donner des chevaux. Le voyage fût rempli de scènes aussi singulières. Dans le séjour qu'on fit à St. Fargeau , la Princesse de Toscane alla se prome-

Montpensier,
tom. 5. pag.
148.

1661.

ner avec deux de ses femmes, un Valet de chambre & quelques Pages du Roi, & ne revint qu'à deux heures de nuit; on crut qu'elle s'étoit sauvée.

Montpensier,
tom. 5. pag.
155.

EN se séparant de Mademoiselle de Montpensier elle fit des cris épouvantables. L'amour, la jalousie en étoit la source. Madame, veuve de Galton, avoit compté pour rien de laisser sa fille & son neveu se promener tous les jours ensemble. Il n'y avoit que l'absence & le tems qui pussent guérir cette inclination. Elle avoit été si vive, que lorsque cette jeune Princeesse avoit su que le Duc de Lorraine pensoit à donner son neveu à sa sœur aînée, elle l'étoit allé trouver, s'étoit jetée à ses genoux, & lui avoit dit. „ Mon Oncle, vous ne songez pas „ à ce que vous faites de donner vos Etats à votre neveu pour lui fai- „ re épouser ma sœur. Elle est fière & glorieuse; elle croira vous faire „ trop d'honneur de les recevoir; elle vous en chassera lorsqu'elle en „ fera la maîtresse; elle n'aura aucune considération pour vous; si „ vous voulez me donner votre neveu, je vivrai avec vous d'une ma- „ nière bien plus soumise; ainsi je vous prie de rompre l'affaire de ma „ sœur & de penser à la mienne; vous ne manquerez pas de prétextes „ pour sortir de vos engagements “. Elle ne s'étoit point rebutée du peu de succès de ses avances; elle étoit retournée souvent se jeter à ses pieds & avoit répété les mêmes complimens. Elle avoit été aussi dans la Chambre du Prince Charles, son Amant, & lui avoit dit plus d'une fois, ferez-vous assez lâche pour m'abandonner, & me préférerez-vous une fortune? La Cour de Toscane n'ignora aucune de ces démarches. On peut juger de quel air on y vit arriver cette Princeesse, & si tant d'écarts, suivis de mauvaises manières, ne rendirent pas son Epoux insensible aux charmes de sa beauté.

Application
de Louis
quatorze.
Motteville,
tom. 5. pag.
179.
Montglat,
tom. 4. pag.
260.

LOUIS quatorze aimoit peu le séjour de Paris; il y demouroit le moins qu'il pouvoit. Avant la fin d'avril il se rendit à Fontainebleau; il y reçut l'hommage du Duc de Lorraine pour le Duché de Bar. Chaque jour il étoit cinq ou six heures dans ses Conseils; souvent il entretenoit ses Ministres en particulier, pour voir s'ils ne lui parleroient point autrement que dans le Conseil; il se faisoit lire toutes les Lettres des Ambassadeurs, il y répondoit lui-même. Soit flatterie, soit vérité, on paroissoit admirer de plus en plus sa grande capacité.

Célébrée par
des Médail-
les.

ON frappa quatre Médailles pour transmettre à la postérité, comme quelque chose de fort extraordinaire, la mémoire d'un Roi qui vouloit bien prendre la peine de gouverner par lui-même. La première représentoit le Monarque François sous la figure d'Apollon. Il est assis sur un globe, marqué de trois fleurs de Lys. De sa main droite il tient un gouvernail, pour marquer qu'il conduit tout lui-même; de sa gauche il tient une Lyre, qui exprime la parfaite harmonie de tous les Ordres du Roïaume. La Légende, ORDO ET FELICITAS, & l'Exergue, REGE IMPERII CURAS CAPESSENTE, signifient, le Roi prenant en main les rênes de l'Etat, l'ordre & la félicité ont commencé d'y régner. †

† Voyez le
N°. I.

CEUX

CEUX qui ont réuni & arrangé les Médailles de ce règne, l'ont fait du vivant du Monarque, dont on s'est efforcé d'éterniser la gloire; & il n'est pas étonnant que le petit discours, qui les explique, soit toujours un Panégyrique. „ Après la mort du Cardinal Mazarin, disent-ils, le Roi „ résolut de gouverner par lui-même. Aussitôt le Roïaume changea de „ face; les abus qui s'étoient glissés dans l'administration des Finances & „ de la Justice furent réformés; les Arts & les Sciences refleurirent, & „ l'abondance, qui régna par-tout, fit oublier, en peu de tems, les maux „ qu'une longue guerre avoit causés“. La France auroit été plus heureuse si ce Prince, pendant son long Règne de soixante & onze ans, avoit exécuté aussi entièrement, ce qu'on dit ici qu'il a fait tout d'un coup.

1661.

Un peu trop flatteuses.

LA seconde représente ce Prince, qui semble aller au devant de ceux qui ont des grâces à lui demander. C'est ce que signifie la Légende, FACILIS AD PRINCIPEM ADITUS. †

† Voyez le N°. II.

DES que le Roi eût pris le Gouvernement de l'Etat, disent ceux „ que je viens de citer, il s'appliqua non-seulement à se faire redouter de „ ses ennemis, mais encore à procurer une parfaite félicité à ses peuples. „ Pour être mieux en état de pourvoir à tous leurs besoins, il eût soin de „ s'en instruire lui-même, & voulut que les portes fussent ouvertes à tous „ ceux qui voudroient lui présenter des placets. Un accès si libre, auprès „ du Prince, causa une joie d'autant plus sensible, que jusqu'alors on avoit „ eu de grandes difficultés à aborder même le Ministre“. Ce Prince n'a jamais connu parfaitement les besoins de ses peuples; son ignorance à cet égard est l'unique moyen d'excuser la multitude d'impositions dont il les a chargés, pour fournir aux dépenses immenses, que l'amour de la magnificence & de la gloire lui a fait faire.

DANS la troisième on voit un Soleil conduisant son char & répandant sa lumière sur le Globe de la Terre. Les Signes du Zodiaque marquent la route, dont il ne s'écarte jamais; la Légende, GALLIA FELIX, & l'Exergue, ASSIDUA REGIS INCONSILIIS PRÆSENTIA, signifient, la France heureuse par la présence assidue du Roi dans ses Conseils. †

† Voyez le N°. III.

VIT-ON jamais représenter l'assiduité par un mouvement aussi rapide que l'est celui qu'on suppose dans le Soleil? Si ce Prince avoit pu parcourir les Provinces de son Roïaume & entendre les plaintes des habitans des villes & de la campagne qu'on lui cacheoit, on l'auroit représenté plus justement sous la figure du Soleil, à qui les Signes du Zodiaque prescrivent la route qu'il doit tenir.

LA quatrième est à-peu-près du même goût que les précédentes, & n'est pas moins flatteuse. On y voit Harpocrate, Dieu du Silence, qui, appuyé sur une colonne, & tenant une Corne d'abondance, porte le doigt sur sa bouche. La Légende, COMES CONSILIORUM, signifie, que le secret accompagne par-tout les Conseils & les desseins du Roi. †

† Voyez le N°. IV.

LE secret, continuë-t-on, est l'ame de tous les Conseils, & l'un „ des principaux fondemens de la Politique. Il n'a jamais été gardé avec „ plus d'exactitude que dans le Conseil du Roi, dont les ennemis, „

1661.

„ avec toute leur application & toute leur prévoyance , n'ont jamais pu
 „ pénétrer les desseins. C'est à ce profond secret, autant qu'à la prompt-
 „ te exécution de tant de vastes projets, qu'on doit en partie les grands
 „ succès de ce règne “. Il auroit été à souhaiter, pour la France, que
 ce secret dans les Conseils eût toujours été régulièrement observé; peut-
 être n'auroit-elle pas essuyé tous les revers qui la mirent à deux doigts
 de sa perte vers la fin du règne dont nous écrivons l'histoire.

Il se livre
 aux plaisirs.
Motteville,
tom. 5. pag.
179.
Choisy, pag.
148.

CETTE application & cette assiduité, si célébrées, n'empêchèrent point que Fontainebleau ne devint le séjour des plaisirs. Presque toutes les après-dînées il y avoit des parties de Chasse, & Bal le soir. On y donna le Ballet des Saisons, où le Roi représentoit le Printems, accompagné des jeux, des ris, de la joie & de l'abondance; & il y dansa avec cette grace qui accompagnoit toutes ses actions, & qui, même sous le masque, le faisoit distinguer des Courtisans les mieux faits.

Tom. 5. pag.
185.

Ces plaisirs furent un mois ou deux innocens. Ce Prince avoit non-seulement les qualités d'un grand Roi, mais toutes celles d'un honnête homme. Jusqu'alors il avoit paru sage; il ne souffroit aucun vice; il haïssoit les débauches; les impies, les blasphémateurs lui faisoient horreur. La Reine mère étoit commode, & propre à tous les plaisirs où elle pouvoit prendre part. La jeune Reine étoit belle, vertueuse & remplie de piété; Monsieur étoit aimable, spirituel, plein de douceur; Madame avoit le don de plaire, elle étoit l'ornement de la Cour, & se livroit avec gayeté & avec ardeur aux plaisirs, que l'âge de seize ans & la bienfaisance lui pouvoient permettre. Elle fut bientôt détruite, par son mérite, l'indifférence que le Roi avoit paru sentir pour elle. Elle lui devint agréable, par sa personne & par l'inclination aux mêmes plaisirs. La Reine mère les régla d'abord & tâcha d'y établir l'innocence. Enfin toute la famille Royale vivoit dans une union & une concorde parfaite. La vertu & la paix paroissoient régner sur le trône, non-seulement à l'égard de ceux qui l'occupoient, mais en quelque manière à l'égard de ceux qui en vouloient approcher. „ On voïoit, dit Ma-
 „ dame de Motteville, Monsieur le Prince, aussi grand par sa douceur
 „ & par sa soumission, qu'il l'avoit été au commencement de ce règne
 „ par ses victoires. Le Duc de Beaufort, ce Chef des Importans & des
 „ Frondeurs, le Roi de la Halle du tems jadis, s'empressoit à suivre par-
 „ tout le Roi son maître, cherchoit à lui plaire, & tâchoit de mon-
 „ trer que s'il s'étoit autrefois écarté de son devoir, son malheur l'y a-
 „ voit entraîné plutôt que son inclination “.

Sa magnifi-
 cence.
Choisy, tom.
1. pag. 151.

JAMAIS Cour ne fût plus brillante. Rien ne manquoit de tout ce qui pouvoit divertir. Les Cours, les Jardins de Fontainebleau paroïssent des Palais enchantés. Les Courtisans, c'est-à-dire, ceux à qui on permettoit de se ruïner, faisoient grande chère, jouïoient gros jeu; l'argent rouloit, les Notaires en faisoient trouver tant qu'on vouloit; les conditions étoient dures, mais dans ces occasions on passe par-dessus tout; ce n'étoit que festins & fêtes galantes. Outre les Princesses & les

les Dames qui se trouvoient à ces assemblées, les filles des deux Reines & de Madame y tenoient une grande place. Le Comte de St. Aignan se distingua de tous les Courtisans. Il fit dresser un Théâtre dans une des allées du parc de Fontainebleau. On y représenta une Comédie nouvelle; on y servit une colation magnifique, & la fête fût si belle, qu'on fût persuadé qu'il n'en étoit que l'ordonnateur. Ce service secret, & d'autres, à ce qu'on a prétendu, plus particuliers encore, lui valurent, peu de tems après, le Gouvernement de Touraine, & dans la suite les titres d'honneur & les places de confiance qu'on ne donne qu'à ceux que l'on estime. Ce fût dans ces tems-là que le fameux Lulli fût fait Surintendant de la musique du Roi. Il étoit de Florence, & s'appelloit Baptiste. Il avoit été au service de Mademoiselle. Dès son enfance il composoit de très beaux airs sans savoir aucune note de musique, & les faisoit noter par des maîtres, qui admiroient son génie. Il apprit depuis la musique dans les règles; il a passé & passera longtems pour le premier homme du monde dans son Art.

1661.

La jeunesse, le pouvoir suprême & la modération dans les plaisirs sont presque incompatibles. Les passions s'y mêlent & ne manquent point d'y répandre l'amertume. Peu à peu, non content des plaisirs du jour, les repas & les promenades dans les bois jusqu'à deux ou trois heures après minuit, commencèrent à s'introduire & à se pratiquer d'une manière, qui avoit un air plus que galant, & dont la volupté paroissoit être le principe. La Reine, uniquement attachée au Roi, fût dans de continuëles inquiétudes. La Reine mère, sans entrer tout-à-fait dans ses sentimens, parla, fit des remontrances; on ne se rendit point, & les divertissemens continuèrent de la même force. Une dispute entre la Surintendante & la Dame d'Honneur de Thérèse d'Autriche contribua à les rendre plus vifs.

Sa galanterie.

La Duchesse de Navailles Dame d'Honneur, voulut soutenir les droits de sa Charge contre la Comtesse de Soissons, Surintendante. Les deux Reines n'aimoient pas cette Comtesse, parce que le Roi l'avoit aimée, & qu'il paroissoit avoir encore quelque inclination pour elle; mais, sur-tout parce qu'elle étoit fort attachée à Madame, & qu'elle étoit de ces parties de plaisir qui leur causoient tant d'allarmes. Elles se déclarèrent contr'elle. Le Procès fût jugé à l'avantage de la Dame d'Honneur. Le Comte de Soissons en fût si picqué, qu'il fit appeller en duël le Duc de Navailles, par le Chevalier de Maupeou. Ce Duc, dont la valeur étoit tout autrement éprouvée que celle du Comte, refusa l'appel par respect pour les Edits; le dernier fût exilé. Son épouse voyant les Reines contr'elle, mit tous ses soins à plaire au Roi, & à avoir plus de part que jamais à ses divertissemens. Elle y fût fortement aidée par Madame, qui avoit besoin de seconde, & qui n'en trouvoit point de plus propre que cette Comtesse, parce qu'elle ne déplaïoit point au Monarque, & qu'elle n'avoit pas moins de goût pour le plaisir.

Intrigues de la Cour.
Motteville,
tom. 5. pag. 189.
Montpensier,
tom. 5. pag. 166.
Motteville,
tom. 5. pag. 195.

1661.
Jalousies.
Motteville,
tom. 5. pag.
199.

LE Duc d'Orléans fût d'abord de cette société avec satisfaction, & il regarda la considération que le Roi son frère avoit pour son Epouse, comme pouvant lui être avantageuse; car sa fortune & son établissement n'étoient pas encore tels qu'il les souhaitoit. Ce Prince, qui avoit laissé engager Madame dans les promenades un peu plus loin que la bienséance ne le permettoit, commença à s'inquiéter de ces excès. A la vérité, sa présence, & peut-être les innocentes intentions de la Princesse, qui, dans ce tems-là, ne paroissoit avoir d'autre objet que le plaisir en général, devoient le calmer; mais cette assiduité se changeant en nécessité, lui devint un sujet de peine, & il eût une extrême répugnance pour ce qu'il avoit d'abord souhaité & approuvé.

Ibid. pag.
201. & 215.

LA Reine-mère, pour remédier à ces mauvaises dispositions, donna ordre à Madame de Motteville de représenter à cette jeune Princesse le tort qu'elle se faisoit par sa conduite. Elle fût écoutée avec douceur & complaisance, mais ses avis ne furent point suivis; ils choquèrent même; on s'en plaignit au Monarque, qui, sans le grand respect qu'il avoit pour sa mère, auroit fait sentir son indignation à celle qu'elle avoit chargée de cette commission.

LA Reine d'Angleterre, qui s'étoit fait une solitude, à quelques lieues de Paris, avertie de cette espèce de désordre, usa de ses droits; elle fit des remontrances, elle y mêla des reproches & des réprimandes, tout fût inutile. Anne d'Autriche crut que quelques jours d'absence pourroient faire quelque changement. Elle engagea Madame à faire avec elle un voyage de quelques jours; à son retour elle se livra aux divertissemens avec encore plus d'ardeur. Sans doute que la vivacité & l'imprudence avoient plus de part à ce dérangement que la passion; mais les plus modérés ne pouvoient s'empêcher de dire que les apparences étoient bien fortes, & que la jeunesse ne pouvoit les excuser, ni fermer les yeux sur l'énormité du scandale, que les seuls soupçons pouvoient donner.

Amour du
Roi pour la
Valière.
Motteville,
tom. 5. pag.
216.
Montpensier,
tom. 5. pag.
161.
Son portrait.
Choisy, tom.
1. pag. 149.

L'INCLINATION de Louis quatorze pour Mademoiselle de la Valière, une des Filles de Madame, dût au-moins suspendre & affoiblir ces soupçons fâcheux. Madame & la Comtesse de Soissons n'en furent point fâchées; elles y contribuèrent par leurs complaisances, & parurent être charmées de n'être plus l'objet des chagrins jaloux de la Reine.

MADAMOISELLE de la Valière étoit aimable. Ce n'étoit pourtant pas une beauté parfaite. Ce vers de la Fontaine, *Et la grace plus belle encore que la beauté*, semble avoir été fait pour elle. Elle avoit le teint beau, les cheveux blonds, le sourire agréable, les yeux bleus, & le regard si tendre & en même tems si modeste, qu'il gagnoit le cœur & l'estime. Elle avoit peu d'esprit, mais elle tâchoit de l'orner par une lecture presque continuelle. Du reste point d'ambition, point de vûes pour sa fortune, ni pour celle de sa famille. Si jamais il y a eu un vrai amour, c'étoit celui dont elle brûloit pour son Amant. C'étoit lui-même, non sa Couronne, ni les biens dont il pouvoit la combler, qu'elle aimoit. Sa passion faisoit ses délices; elle pensoit plus à aimer qu'à plaire. Tous
jours

jours elle vouloit voir son Amant, ou penser à lui sans être distraite. Elle renonça à tous ses amis; à peine vouloit-elle en entendre parler. Son amour lui tenoit lieu de tout, & jamais elle n'eût d'autre attachement. Son humeur étoit douce, libérale, timide. Elle n'oublia point qu'elle faisoit mal, & espéra toujours de rentrer dans le bon chemin; espérance qui n'a pas été vaine. Elle a fourni, avec joie, une longue carrière dans les voies austères de la pénitence, ajoutant même à la rigueur des Carmélites, dont elle embrassa l'institut.

1661.

LOUIS quatorze étoit à-peu-près du même caractère. Il avoit naturellement l'ame belle & les sentimens élevés, sa passion n'avoit rien de brutal. Le plaisir d'aimer l'attachoit d'avantage que la volupté. Amant respectueux & timide, il vouloit ne devoir qu'à son amour les faveurs qu'on lui accordoit; s'offrir, se donner à lui, c'eût été le rebutter. Il vouloit conquérir un cœur, & ne devoir sa victoire qu'à ses assiduités & à sa tendresse. C'étoit sans doute un crime, marié comme il étoit à une aimable Princesse, dont il étoit adoré, & que peut-être il eût aimée si elle n'eût pas été son Epouse; mais, si je puis le dire, c'étoit un crime & un défaut d'honnête-homme, c'étoit même une vertu en comparaison des excès, dont nous avons vu tant de Princes se deshonor. Cette passion affligea fort la Reine-mère; mais on lui conseilla de ne point s'y opposer avec violence, & elle fût assez prudente pour approuver ce conseil & pour le suivre. Quelques jours avant que ces amours fussent connus, on avoit fait disparaître Mademoiselle de Pons, que ce Prince paroissoit ne pas haïr. Il s'en plaignit d'un ton à faire sentir, qu'il étoit nécessaire qu'on modérât son zèle, si on ne vouloit le cabrer & rompre tout-à-fait avec lui.

Sentimens
de Louis
quatorze.Motteville,
tom. 5. pag.
217.

Le tempérament dont usa Anne d'Autriche pour modérer cette nouvelle inclination, fût de l'en avertir cordialement, en lui représentant ce qu'il devoit à Dieu & à son Etat. Sur-tout, elle le pria de lui aider à cacher sa passion à la Reine son Epouse, de peur que son chagrin ne fit périr l'enfant qu'elle portoit dans son sein. Il goûta ce second conseil, & ce qui est presque inconcevable, le secret fût observé avec tant de soin, que cette Princesse, enceinte alors seulement de quatre mois, acheva de passer le tems de sa grossesse sans que personne le lui révélât.

On cache ses
amours à la
Reine.
Motteville,
tom. 5. pag.
219.

On s'appliquoit cependant aux affaires. On envoya des Ambassadeurs en divers endroits. L'Archevêque d'Ambrun alla en Espagne, le Comte d'Estrades en Angleterre, la Barde en Suisse; Courtin Conseiller d'Etat & le Président Colbert furent nommés pour régler les limites de Flandre avec les Commissaires du Roi Catholique. La situation du Portugal inquiétoit extrêmement. On appréhendoit, avec raison, que l'Espagne fortifiée & enrichie par cette conquête, ne retombât quelque jour sur la France, & ne se remit en possession des pays qu'elle avoit cédés. On tint plusieurs conseils, où l'on examina si l'on pouvoit en honneur & en conscience secourir les Portugais. Les trois Ministres, Fouquet, le Tellier & de Lionne décidèrent qu'on le pouvoit; qu'on n'étoit pas plus obligé

On pense à
secourir le
Portugal.
Turenne,
tom. 2. pag.
138.

1661

obligé que les Espagnols à observer tous les articles du traité de paix, & que puisqu'ils évitoient de rendre justice sur les quatre-vingt articles de Griefs, que l'Archevêque d'Ambrun leur avoit proposés à Madrid, on pouvoit en faire autant de son côté, & compenser l'un par l'autre. Le Vicomte de Turenne appuya fortement cet avis; dans la suite même il fût chargé seul de cette affaire, qu'il conduisit avec autant d'habileté, qu'il avoit conduit celles de la guerre.

On moyenne
sa réconcilia-
tion avec la
Hollande.
Turenne,
tom. 4. pag.
58.
Corps Diplo-
matique,
tom. 6. part.
2. pag. 366.

ON se contenta pour cette année, de réconcilier le Portugal avec les Provinces-unies, & de lui procurer le secours & l'Alliance de l'Angleterre. Mr. de Thou, Ambassadeur en Hollande, eût ordre d'interposer ses bons offices en faveur des Portugais. Il se chargea de leurs intérêts & disposa si bien les esprits, que Mrs. les Etats consentirent de recevoir un Ambassadeur de cette Couronne. La paix fût conclue à la Haye le sixième août. Les Hollandois renoncèrent à leurs prétentions sur le Brésil, à condition qu'ils pourroient librement trafiquer dans tous les Etats dépendans du Portugal, & qu'on leur payeroit quatre millions de Cruzades, ou, ce qui revenoit au même, huit millions de Florins.

On lui con-
cilie le Roi
d'Angleterre.
Turenne,
tom. 2. pag.
139.
Choisy, tom.
1. pag. 254.

AVANT le départ du Comte d'Estrades pour Londres, on y avoit envoyé un nommé la Bastide. Il disposa Charles second à épouser la Princesse de Portugal, & l'engagea à recevoir de la France deux cent mille écus par an pour les employer à la défense de ce Roïaume. Le Comte d'Estrades n'étoit point de ce secret. Il seroit assez difficile de dire pourquoi on n'avoit pas jugé à propos de l'en mettre. Pour qu'il continuât de l'ignorer & qu'il ne le pénétrât point, le Roi d'Angleterre le pressa d'écrire à son Maître en faveur des Portugais. Le Roi très-Chrétien répondit qu'il vouloit exécuter fidèlement le traité des Pyrenées. Charles second répliqua qu'Henri le Grand n'avoit pas été si scrupuleux, & qu'après la paix de Vervins, il avoit continué de fournir de gros subsides aux Hollandois. Louis quatorze écrivit qu'il se feroit toujours honneur d'imiter le Roi son grand-père, lequel n'avoit rien fait contre sa parole, puisqu'en signant la paix de Vervins il avoit averti le Roi d'Espagne qu'il devoit de grandes sommes aux Hollandois ses bons compères, & qu'il ne prétendoit pas leur faire banqueroute.

Choisy, tom.
2. pag. 11.

ON s'appliqua aussi aux Finances. Malgré le dérangement où elles étoient & les dépenses extraordinaires, on diminua les Tailles de trois millions pour l'année suivante. On renouvella les Fermes. Le Prince se fit donner six cent mille livres de Pot de vin pour celle du Tabac, & en fit des libéralités. La Reine mère en eût dix mille Pistoles; Monsieur & Madame chacun cinq mille; Mademoiselle de Fouilloux, amie de la Vallière eût cinquante mille écus pour épouser le Marquis de Sourdis, & la Reine eût le reste. Ces Fermiers, qui donnoient une somme si considérable par-dessus le prix dont ils étoient convenus, savoient où la reprendre. Elle leur donnoit un nouveau droit d'être plus durs encore & plus inhumains que les gens de leur sorte ne le font d'ordinaire.

LOUIS

LOUIS quatorze, au-milieu de ses affaires, & même de ses plaisirs, qui l'occupoient du moins autant, pensoit toujours à se défaire du Surintendant. Outre les sujets de prise qu'il avoit déjà donnés sur lui par ses dissipation effroyables, par les pensions secretes qu'il donnoit aux Courtisans, par sa négligence dans les affaires, par les fortifications qu'il avoit fait faire à Belle-Isle; tous les jours il fournissoit contre lui de nouveaux griefs. Insolent & insatiable sur le chapitre des Dames, il attaquoit hardiment tout ce qui lui paroissoit aimable. Il osa lever les yeux jusqu'à Mademoiselle de la Valière. Il lui avoit fait offrir jusqu'à vingt mille pistoles; on lui avoit répondu que vingt millions ne feroient pas faire un faux pas. S'étant apperçu que la place étoit prise, il se donna le caractère de confident. Il lui dit que le Roi étoit le plus grand Prince du monde, le plus aimable, le mieux fait; la Demoiselle, fière du secret de son cœur, ne l'écouta pas & s'en plaignit au Roi.

M^r. de Thou découvrit que d'Amsterdam on envoioit à Belle-Isle des vivres & des munitions de guerre; il en avertit son Maître. Fouquet avoit acheté le Duché de Penthièvre de la Maison de Vendôme. C'étoit sur-tout en Brétagne qu'il s'étoit fait des amis & des créatures. Ces peuples sont remuans & se souviennent encore de leurs Ducs. C'en étoit plus qu'il ne falloit pour lui faire son procès & le mettre hors d'état de nuire. Il est sûr qu'il avoit de grands desseins, & qu'il pensoit à se faire craindre du tems du Cardinal Mazarin, dont il s'étoit attendu d'être persécuté. La Charge de Procureur-général du Parlement étoit un rempart à l'abri duquel il paroissoit être en sûreté. On ne faisoit que sortir des guerres civiles, où cette Compagnie n'avoit eu que trop de part; on vouloit éviter de lui donner de nouveaux sujets de plaintes, en faisant faire le procès par des Commissaires à l'un de ses principaux Officiers. D'ailleurs, ce n'est jamais finir que de s'en rapporter au jugement de cinquante personnes, qui veulent tous opiner longuement; & l'affaire du Sieur Chenailles, dont on a parlé plus haut, persuadoit que ces Messieurs n'étoient guères disposés à juger leur Confrère avec sévérité.

Il falloit donc engager cet homme si justement suspect, à se défaire de sa Charge; mais la chose n'étoit pas aisée. Colbert, par son propre intérêt, & peut-être aussi par zèle, l'entreprit & y réussit. Il fit les démarches les plus humbles pour s'insinuer dans son esprit. Il le loua excessivement, & fit tant par ses manières soumises, qu'il lui fit oublier les démêlés qu'ils avoient eu ensemble du tems du Cardinal Mazarin. Ils avoient été fort vifs. Colbert lui avoit rendu de mauvais offices en tâchant de le décréditer parmi les gens d'affaires; Fouquet s'en étoit plaint amèrement. La Cour étoit alors à Toulouse. Le Cardinal l'avoit prié d'oublier, pour l'amour de lui, ce qui s'étoit passé, & l'avoit assuré que Colbert ne lui donneroit plus de sujets de plaintes; qu'il lui feroit volontiers le sacrifice d'un autre homme, mais que celui-là étant seul chargé & instruit des affaires de sa Maison, il ne pouvoit s'en passer.

Tom. III.

C

MALGRÉ

1661.

On pense à se défaire du Surintendant.
Motteville, tom. 5. pag. 223.
Choisy, tom. 1. pag. 163.

En 1658.

Précaution qu'on croit devoir prendre.
Choisy, tom. 1. pag. 164.

1661. MALGRE' cette querelle, qui n'étoit pas de nature à être si-tôt oubliée, le Surintendant donna à son ennemi des entrées particulières, qu'il n'accordoit qu'à ses meilleurs amis. Colbert en profita, & ne manqua pas dans ses conversations de lui faire remarquer la confiance entière que le Roi avoit en lui. Ce Prince, pour appuyer les discours de Colbert, qui lui en rendoit un compte exact, ne parloit que du Surintendant, l'envoioit chercher à tous momens, decidoit par son avis, sans consulter d'autres Ministres, une infinité de petites choses. Il lui accordoit toutes les graces qu'il lui demandoit, & reçut avec des distinctions très-particulières l'Evêque d'Agde, son frère, pour Maître de son oratoire.

Ibid. 167.

COLBERT faisoit valoir toutes ces circonstances. Fouquet persuadé, juroit qu'il donneroit sa vie pour le Roi. J'en ferois autant, reprit un jour Colbert; mais à quoi servent les paroles? Il n'y a pas un fol à l'Epargne, & vous savez combien les moyens extraordinaires sont difficiles & dangereux. Dans une autre conversation, on parla d'une Charge de Président à mortier, dont Fieubet, Chancelier de la Reine-mère avoit offert dix-huit cent mille livres. Fouquet dit, que s'il vouloit, il n'en auroit guères moins de la sienne, & que le même Fieubet lui en avoit offert quinze cent mille livres. Mais, reprit Colbert, est-ce que vous la voudriez vendre? Il est vrai qu'elle vous est assez inutile, & qu'un Surintendant Ministre n'a pas le tems de revoir des procès. Enfin Fouquet enivré de la belle action qu'il croioit faire, alla un jour remettre sa Charge; on le prit au mot, elle fût donnée pour onze cent mille livres à Achille de Harlai depuis premier Président.

Gourville,
tom. 1. pag.
277.
Rienccourt,
tom. 2. pag.
181.

Diffimula-
tion adroite.
Choisy, tom. 1.
pag. 168.
Bussi, tom. 2.
pag. 169.

CETTE négociation, ou plutôt, cette comédie dura jusqu'au mois d'août. Le Surintendant parut encore redoutable quoiqu'il n'eût plus de droit à la protection du Parlement. On n'osa le faire arrêter, ni à Paris, ni à Fontainebleau; jamais on ne prit tant de mesures pour arrêter un Prince du sang. Le Conseil étoit alors extrêmement timide. On fit faire au Prince des démarches bien singulières, car la dissimulation fût poussée bien au-delà des bornes ordinaires; j'oserois presque dire qu'elle le fût jusqu'à une espèce d'excès. On engagea ce malheureux Courtisan à donner une fête à son Souverain. Elle surpassa celles qu'on avoit données à Fontainebleau aux Reines & à Mademoiselle de la Valière. On trouva à Vaux une nouvelle allée de grands arbres transportés avec une promptitude incroyable, & par conséquent avec une dépense prodigieuse. Un Théâtre étoit au fonds éclairé par les arbres, qui paroissent autant de lustres; on y représenta pour la première fois les *Fâcheux* de Molière. La Comédie fût suivie du Bal, le Bal d'un feu d'artifice. Enfin le régal fût pareil au spectacle; il surpassa tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors en ce genre.

Choisy, tom. 1.
pag. 169.
Montglat,

ON a prétendu qu'on avoit eu dessein de faire arrêter ce Ministre dans sa propre maison, au-milieu des concerts & de la bonne chère, qu'on pouvoit appeller une preuve parlante de la dissipation des Finances;

nances; mais que la Reine-mère s'y opposa. Cette Princeſſe l'aimoit. Elle ſe ſouvenoit des ſervices qu'il lui avoit rendus lors de la tranſlation du Parlement de Paris à Pontoife. De plus, il lui avoit toujours fourni, depuis qu'il étoit en place, de quoi ſatisfaire l'inclination qu'elle avoit de faire du bien aux Pauvres; elle le ſoutint de tout ſon crédit; mais perſuadée des grandes raiſons qu'on avoit de ſ'en ſaiſir, elle l'abandonna à ſon mauvais fort.

1661.
tom. 4. pag.
266.
Motteville,
tom. 5. pag.
224.

Les Etats de Brétagne ſe tenoient à Nantes cette année. Ils ne paroifſoient pas fort diſpoſés à accorder les groſſes ſommes qu'on leur demandoit. Le Surintendant conſeilla au Roi de ſ'y rendre, & l'afſûra, qu'étant avec Sa Maieſté ſur les lieux, il manieroit ſi bien les eſprits des Députés, qu'ils feroient ce qu'on ſouhaitoit. Le voyage & ſa priſe furent réſolus en même tems. Si ſa vanité, ou plutôt, ſi ſes crimes ne l'avoient point aveuglé, il auroit connu ce qu'on lui préparoit. Au milieu de la Fête qu'il donnoit à Vaux, il reçut un billet de Madame du Pleſſis-Bellière, confidente de ſes intrigues & de ſes amours, où elle l'avertiſſoit qu'on devoit l'arrêter à Vaux, mais que la Reine-mère avoit fait changer l'ordre. Gourville, homme d'eſprit, & qui s'étoit établi dans les Finances depuis la fin des troubles, où il avoit eu tant de part, l'avertiſſoit ſans ceſſe. Il lui dit même que le Roi, picqué de la magnificence de Vaux, qui l'emportoit de beaucoup ſur celle de Fontainebleau, n'avoit pû ſ'empêcher de dire; *Ab! Madame, eſt-ce que nous ne ferons pas rendre gorge à tous ces gens-là?* Le Comte de St. Aignan, favori du Prince, lui parla avec la dernière hauteur, & lui déclara qu'il renonçoit à ſon amitié. Il falloit être plus qu'aveugle pour ne pas voir, qu'un jeune homme, qui ne cherchoit qu'à pouſſer ſa fortune, n'eût pas été ſi fier à l'égard d'un Miniſtre qu'il eût cru bien établi. Quatre jours avant le voyage de Nantes il ſe tint un Conſeil extraordinaire. Le Chancelier & tous les Secrétaires d'Etat y étoient. On propoſa d'abolir abſolument les Ordonnances du Comptant que donnoient les Surintendans ſous prétexte des dépenſes ſecrètes; Fouquet, peu maître de lui-même, au-lieu d'opiner, s'écria, *je ne ſuis donc plus rien.*

Imprudence
du Surinten-
dant.

Choisy, tom. 1.
pag. 171.

Gourville,
tom. 1. pag.
279.

Gourville,
tom. 1. pag.
173.

On dit pourtant qu'il avoit profité des avis qu'il avoit reçus, & qu'il avoit cru ſe mettre à couvert de l'orage en parlant au Roi avec ſincérité. Il n'étoit plus tems. Ce Prince outré d'avoir été trompé pendant cinq mois, & qui avoit pris ſes meſures, ne changea point de réſolution; il diſſimula à ſon ordinaire, & lui fit plus de careſſes que jamais.

Louis quatorze, ſuivi de Monſieur le Prince, de Mr. le Duc, du Vicomte de Turenne, du Duc de Bouillon & d'une trentaine de Courtiſans, arriva à Nantes le premier de ſeptembre. Il logea au Château. Le Surintendant étoit parti avec la fièvre tierce; la fatigue du voiage l'augmenta; n'arriva que le quatre. Il avoit fait marquer ſon logis à l'autre bout de la Ville. On fut depuis qu'il y avoit dans cette maiſon un Aqueduc ſous terre, qui tendoit à la rivière, & que ſon deſſein étoit de ſe ſauver à Belle-Iſle ſi on vouloit l'arrêter. Il fut, à n'en pouvoir douter qu'on le vouloit, & il n'eût pas la réſolution de ſuivre ſon projet.

Ibid. 175.

1661.
Ibid. 176.

PEU de tems après qu'il fût arrivé, le Comte de Brienne vint de la part du Roi s'informer de ses nouvelles. Il reçut le compliment avec joie, & pria le Comte de dire qu'il répondoit des Etats; que plusieurs Députés l'étoient venu trouver, & qu'ils feroient ce qu'on souhaitoit, & au-delà. Le même Comte fût envoyé le soir l'avertir de ne manquer pas de se trouver au Conseil. Sa maison, & la rue où elle étoit située, furent investies pendant la nuit par des Mousquetaires; mais il y en auroit eu dix mille qu'il se seroit sauvé s'il avoit voulu. Chavigni Capitaine aux Gardes, depuis Prêtre de l'Oratoire, fût envoyé avec sa Compagnie pour se saisir de Belle-Isle.

Il est arrêté.
Montglat,
tom. 4. pag.
267.
Motteville,
tom. 5. pag.
225.
Montpensier,
tom. 5. pag.
160.
Busfi, tom. 2.
pag. 170.
Mémoires
Historiques
& Chronolo-
giques.
Choisy, tom.
1. pag. 181.

LE cinq de septembre, dès six heures du matin il se rendit au Château. Aussi-tôt qu'on le fut au Conseil, quelques Mousquetaires se saisirent des portes de sa maison. Le Conseil se tint à l'ordinaire, & le Roi lui demanda encore quatre-vingt-dix mille livres pour distribuer aux Officiers de la Marine. Sur la prévention que les Seigneurs de la Cour étoient ses pensionnaires, on n'avoit osé donner la commission de l'arrêter à aucun des Capitaines des Gardes du Corps. On avoit choisi d'Artagnan, Capitaine-Lieutenant des Mousquetaires, créature du défunt Cardinal Mazarin. Sa commission portoit de l'arrêter au sortir du Conseil, mais hors de l'enceinte des murs du Château, pour ne pas agir contre le droit du Capitaine des Gardes du Corps.

LE Tellier sortit le premier du Conseil. Il mit dans la main de Boucherat, depuis Chancelier de France, & alors Maître des Requêtes, Commissaire du Roi aux Etats de Bretagne, un petit billet, & lui dit à l'oreille; *lisez vite & exécutez*. Il l'ouvrit & y lut ces mots. „ *Le Roi vous ordonne d'aller tout à l'heure mettre le scellé chez Mr. le Surintendant* “.

DÈS que le Surintendant fût arrêté, on le fit monter dans un carosse entouré de plus de cent Mousquetaires, & on le conduisit au Château d'Angers. Dès que le Roi fut que ce grand coup, qu'il méditoit depuis si longtems, parce qu'on le lui avoit fait regarder comme fort difficile, étoit fait, il sortit d'un cabinet où il étoit seul avec le Tellier, & dit publiquement. „ *J'ai fait arrêter le Surintendant, il est tems que je fasse moi-même mes affaires* “.

CE n'étoit pas assez que d'avoir arrêté cet homme qu'on craignoit si fort; il falloit des preuves pour justifier ce procédé; on en chercha dans ses papiers. Si l'Abbé son frère, & sa bonne amie Madame du Plessis l'eussent servi comme ils le pouvoient, on eût été fort embarrassé. Lorsque d'Artagnan l'arrêta, il s'écria, *Ab! St. Mandé*. Un nommé La-Forêt, dont il se servoit ordinairement pour ses courses, comprit sa pensée. Le Surintendant ne faisoit jamais de voyage avec la Cour, qu'il n'eût établi des relais de sept lieues, hors du grand chemin sur la droite & sur la gauche; par ce moyen il avoit des nouvelles de Paris plutôt que le Roi même. Ce La-Forêt ne perdit pas un moment de tems; il sortit de Nantes, alla à pied où étoit le premier relais, les poussa tous & arriva à Paris douze heures avant du Vouldi Gentilhomme

Motteville,
tom. 5. pag.
227.
Choisy, tom.
1. pag. 184.

homme ordinaire, qu'on avoit fait partir pour donner avis à la Reine-mère du succès de cette grande affaire.

L'ABBE' Fouquet, Madame du Plessis, & Brevant premier Commis du prisonnier, tinrent conseil. Ils n'osèrent, ou ne furent prendre le bon parti. Brevant se retira promptement chez lui, ramassa quelque argent, prit ses papiers les plus importans, se cacha dans une maison Religieuse; il passa ensuite dans les pais étrangers, & s'y conduisit de manière à mériter sa grace. C'est ce Brevant des Carrières qui a été plusieurs années Résident de la France auprès de l'Evêque de Liège. Pendant que l'Abbé Fouquet disputoit avec Madame du Plessis sans rien résoudre, du Vouldi arriva. La Reine-mère fit mettre le scellé dans toutes les maisons du Surintendant.

IL avoit conservé toutes les lettres qu'on lui avoit écrites; on en trouva de plusieurs personnes de la Cour, les unes pleines de beaucoup d'intrigues politiques, les autres de galanterie. On vit qu'il y avoit bien des femmes & des filles, qui passoient pour sages, & qui ne l'étoient pas; & on connut qu'il avoit, pour le moins, autant d'emportement pour la volupté, que d'ambition. „ Il y en eût même de celles - là qui souffrirent pour lui, dit Madame de Motteville, qui firent voir, que ce ne sont pas toujours les plus aimables, les plus jeunes, ni les plus galands qui ont les meilleures fortunes, & que c'est avec raison que les Poètes ont imaginé la fable de Danaé & de la pluie d'Or “. Il y avoit à St. Mandé un Cabinet, où l'on alloit par un souterrain. On y trouva derrière un miroir, comme un brouillon de nulle conséquence, une instruction, où il ordonnoit ce que ses amis devoient faire en cas qu'il fût arrêté. Ce qu'il demandoit d'eux étoit criminel. Par ce papier il les mettoit tous en état d'avoir besoin de la clémence du Souverain; car quoiqu'on pût croire que ce n'étoit en effet qu'une rêverie, à quoi le soin qu'il avoit eu de la conserver donnoit seul quelque apparence de vérité, on pouvoit penser aussi, qu'il n'avoit point fait cet écrit, sans en avoir fait part à ceux dont il parloit. Plusieurs de ceux qui y étoient nommés passoient pour gens de bien & bons serviteurs du Roi. Madame du Plessis étoit Surintendante de tout le dessein; on lui envoya des Gardes; bientôt après on la relégua à Montbrison. Le Marquis de Créqui, son gendre, fût enveloppé dans sa disgrâce. Il étoit Gouverneur de Béthune & Général des Galères. Carnavalet fût envoyé pour commander dans son Gouvernement, & les Officiers des Galères eurent défense de le reconnoître pour Général. Ce poste distingué lui avoit coûté des sommes immenses, qu'il avoit payées au Duc de Richelieu; mais, selon toutes les apparences, elles étoient sorties de la bourse du Surintendant aux dépens du Roi.

Peu de personnes se trouvèrent exemptes d'avoir sacrifié au Veau d'Or. Toute la Cour fût dans l'inquiétude, & chacun trembloit que son nom ne se trouvât dans ses papiers. Tous ceux qui eurent ce malheur furent au-moins suspects, & ce ne fût qu'à force de patience & de

1661.

Mauvaise
conduite de
ses princi-
paux Amis.
Ibid. pag. 185.
Vie de Colbert,
pag. 24.

Presque toute
la Cour in-
triguée dans
cette affaire.
Bussi, tom. 2.
pag. 170.
Motteville,
tom. 5. pag.
230.
Montglat,
tom. 4. pag.
267.

Motteville,
tom. 5. pag.
233.
Gourville,
tom. 1. pag.
290.

1661. preuves de fidélité, que quelques-uns vinrent à bout de se rétablir dans l'esprit du Prince. On peut voir dans les Mémoires de Buffi ce qu'il lui en coûta pour avoir mis ses espérances dans le Surintendant. L'Abbé Fouquet eût ordre de se retirer dans une de ses Abbayes. C'étoit un homme d'esprit & d'intrigue, mais, à ce qu'on prétend, sans mœurs & sans religion. Il avoit fort contribué à la fortune de son frère, & il fût la principale cause de sa disgrâce. Ne trouvant pas dans lui toute la reconnaissance qu'il en attendoit injustement, il devint son plus cruel ennemi; il le décria autant qu'il pût; il l'entreprit même publiquement dans l'antichambre du Cardinal quelque tems avant sa mort; il lui dit les dernières horreurs; il lui reprocha son ambition, ses pensions & la multitude de ses maîtresses. On peut bien juger que ces reproches, sortis de la bouche d'un frère, rapportés au Cardinal, ne furent pas oubliés dans le panégyrique, que ce Ministre mourant fit au Roi du Surintendant. L'Archevêque de Narbonne, l'Evêque d'Agde frères du disgracié se retirèrent par ordre du Roi dans leurs Diocèses.

Il est abandonné de presque tous ceux à qui il avoit fait du bien.

Mémoires Historiques & Chronologiques.

DE tous ceux qui avoient été attachés à la fortune de cet homme, qui paroissoit si heureux, pas un seul ne se fit ni son Avocat, ni son intercesseur. Ceux qui jusques-là avoient fait figure & vécu à ses dépens, eurent peine à avouer qu'ils l'eussent jamais connu, ou furent les premiers à déposer contre lui. Il trouva plus de ressources dans quelques-uns de ses domestiques, que dans tous ces prétendus amis, qui s'étoient éclipsés dès qu'ils avoient vu l'orage se former. On voit encore les excellents *Factums* que le célèbre Pellisson fit pour sa défense. Ils auroient pû le sauver, si les préjugés avoient été moins forts, ou la colère du Roi moins déclarée. Comme ce procès a fait beaucoup de bruit, on se réserve à en donner une idée abrégée sous l'année mille six cent soixante-quatre, dans laquelle il finit.

Conseil des Finances établi.

Montglat, tom. 4. pag. 268.

Motteville, tom. 5. pag. 262.

Choisy, tom. 1. pag. 188.

LE jour même que le Surintendant fût arrêté, Louïs quatorze établit un Conseil des Finances. Le Maréchal de Villeroi en fût déclaré Président. C'étoit le sort de ce Seigneur d'avoir le titre des plus grandes places, sans les remplir en effet. Maréchal de France sans commander d'Armée, Gouverneur du Roi sans présider à son éducation, Président du Conseil des Finances sans en être le Chef, sans y avoir presque aucune autorité, aimé pourtant de son Maître, il établit puissamment sa famille, & l'a renduë une des plus riches du Roïaume. Le Maréchal de la Meilleraie lui dit plaisamment, à l'occasion de cette nouvelle Dignité; „ qu'il seroit le Chef des Finances, mais en idée, comme il l'avoit „ été lui-même; que Colbert en seroit le Chef véritable; mais que cela „ lui importeroit peu, puisqu'il auroit de gros appointemens. Ils étoient de quarante-huit mille livres. Les Conseillers qui formèrent ce nouveau Conseil furent d'Aligre, de Seve & Colbert, lequel, quoiqu'assez le dernier, avoit seul toute l'autorité. La Déclaration portoit, que le Chancelier s'y trouveroit quand il y seroit appelé, & qu'alors il y présideroit. Les Charges des Thrésoriers de l'Epargne, des Parties casuelles &

& autres des Finances, furent supprimées & données à exercer par commission. Bertillac fût Commis pour la recette générale, sous le nom de Garde du Trésor Roial. Le Monarque signa lui-même les Ordonnances, dont Colbert tenoit le registre. 1661.

LES Financiers, c'est-à-dire ces hommes durs & avides, qui avoient volé le Roi & pillé les peuples, ayant perdu leurs Chefs & leurs protecteurs par la mort du Cardinal Mazarin, & par la prison du Surintendant, furent traités sans miséricorde. On établit contre eux une Chambre de Justice. Elle fût composée du Chancelier qui y présidoit, de Lamoignon premier Président, de Nesmond Président à mortier, de Pont-Chartrain Président de la Chambre des Comptes, de Dorieux Président de la Cour des Aides, du Procureur-général, & de Talon un des Avocats-généraux. On leur joignit cinq Maîtres des Requêtes, Bouche-rat, d'Ormesson, Poncet, Bénard de Rezé & Voisin; quatre Conseillers de la Grand-Chambre, deux Conseillers du Grand Conseil, deux Maîtres des Comptes, deux Conseillers de la Cour des Aides & un de chaque Parlement. Les procédures furent exactes & rigoureuses; peu échappèrent, plusieurs furent réduits à la mendicité, de manière que la joie qu'on avoit eu de leur humiliation se changea en pitié. On en tira des millions, que devinrent-ils? Ils furent partagés & dissipés. Mademoiselle de la Valière en eût apparemment une bonne partie; le reste fût employé aux nouveaux bâtimens de Vincennes, du Louvre & des Thuilleries. Ce qui est de certain, c'est qu'on ne fit aucune restitution au peuple, à qui pourtant elle appartenoit de droit, puisque c'étoit lui qu'on avoit volé; & que lui importoit que son bien changeât de main, en étoit-il moins à plaindre?

IL seroit difficile de dire combien on tira des gens d'affaires. On en avoit espéré plus de cent millions; tout l'argent du Roiaume étoit entre leurs mains; à l'exemple du Surintendant, ils n'avoient gardé aucunes mesures; ils avoient acheté les plus belles maisons de Paris & les plus grosses Terres; on connoissoit leurs biens & il ne fût pas difficile de s'en saisir. Mais une Chambre de Justice coûte de grands fraix; à force de sollicitations & de présens on gagne, on adoucit ceux qui y ont le plus d'autorité; les plus précieux & les meilleurs effets échappent au scellé; ces Terres, ces maisons, qui se vendent par adjudication, perdent souvent plus de la moitié de leur prix; il n'est pas difficile à des hommes puissans d'écarter les autres acheteurs. Ainsi ces Chambres de Justice ne servent qu'à renverser des fortunes établies & qu'à exposer les peuples à de nouvelles sangsues, qui se hâtent d'autant plus de se remplir, que l'exemple de ceux qui les ont précédé leur apprend, que plus on a pillé, plus on est en état d'obtenir grace de ses Juges, ou du Souverain même, par les libéralités qu'on fait à ceux qui l'approchent.

QUELQUE peu avantageux qu'eût été pour les peuples l'établissement de cette Chambre de Justice, puisque les sommes immenses qu'on avoit tirées des gens d'affaires, au-lieu d'être restituées à ceux sur qui elles avoient

Chambre de
Justice contre les Trai-
tans.
*Choisy, tom. 2.
pag. 11.
Montglat,
tom. 4. pag.
268.
Riencourt,
tom. 2. pag.
186.
Choisy, tom. 2.
pag. 21.
Motteville,
tom. 5. pag.
260.*

Quel profit
les peuples
en tirent.

1661.

avoient été pillées, n'avoient été employées qu'aux plaisirs du Monarque & à faire éclater sa magnificence, on ne manqua pas cependant de l'honorer d'une Médaille.

† Voiez N°. V.

LA Justice y paroît assise tenant son épée d'une main, & de l'autre la balance. La Légende, REPETUNDARUM JUDICES CONSTITUTI, signifie, *Juges établis pour la recherche des Traitans*. L'Exergue marque la date. †

CETTE même année, pendant le séjour de la Cour à Fontainebleau, le Duc de Lorraine avoit fait hommage au Roi pour le Duché de Bar, dont on l'avoit remis en possession. Ce fût encore là le sujet d'une Médaille.

† Voiez N°. VI.

ON y voit le Duc Charles à genoux, sans chapeau, & sans épée. Le Roi couvert & assis sur son Trône, lui tient les deux mains entre les siennes; à côté il y a un Ecusson aux Armes de Bar. La Légende, HOMAGIUM LIGIUM CAROLI DUCIS LOTHARINGIÆ, OB DUCATUM BARENSEM, signifie, *l'hommage lige de Charles Duc de Lorraine pour le Duché de Bar*. L'Exergue marque la date. †

Démêlé pour la préférence avec l'Espagne.

Montglat, tom. 4. pag. 260.

Bussi, Histoire de Louis XIV. pag. 136.

Motteville, tom. 5. pag. 239.

Riencourt, tom. 2. pag. 183.

Quincy, tom. 1. pag. 256.

Mémoires Historiques

& Chronologiques.

Violence de l'Ambassadeur d'Espagne à Londres.

AU-MILIEU de ces embarras, & lorsqu'on croïoit la paix parfaitement établie, la querelle qui survint à Londres entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne pensa la rompre. Ce fût la première affaire publique dont le jeune Monarque eût à se démêler, & il le fit en grand Roi, & d'une manière à faire sentir qu'on ne l'attaqueroit pas impunément. Le Baron de Batteville, Ambassadeur du Roi Catholique, crut signaler son Ambassade, & rendre un service important au Roi son maître, en disputant le pas, & tâchant de l'emporter sur le Comte d'Estrades Ambassadeur du Roi très-Chrétien; c'est, du-moins, ce qu'on crut communément alors; mais sous ces apparences, la Cour de Madrid cachoit un dessein plus profond & plus important. Au commencement de l'Été Charles second, qui craignoit les suites de cette contestation, fit prier le Comte d'Estrades & le Baron de Batteville de ne point se trouver à l'Entrée de l'Ambassadeur de Venise. Tous deux déférèrent à cette prière; mais en ayant rendu compte à leurs Cours, tous deux reçurent ordre de ne point céder. Le Comte d'Estrades, en particulier, eût un commandement exprès d'aller au-devant des Ambassadeurs étrangers, & de précéder celui d'Espagne à quelque prix que ce fût.

LE Roi d'Angleterre inquiet, de ce qu'à la première occasion il y auroit dans sa Capitale des désordres qui pourroient retomber sur lui, fit ce qu'il pût pour les prévenir. Il proposa divers tempéramens. Les deux Ambassadeurs tinrent ferme, & montrèrent chacun leurs ordres par écrit. L'Ambassadeur de Suède arriva dans ces circonstances; le dix d'octobre fût destiné pour son Entrée. Ceux de France & d'Espagne firent leurs préparatifs pour l'emporter par la force. Le Comte d'Estrades eût longtemps des hommes de main qu'il paya; mais il n'eût pas assez d'argent pour en jeter parmi le peuple, & peut-être ne voulut-il pas hazarder le sien. Batteville au-contraindre le répandit à pleines mains, & s'assura des batteliers de la Tamise & de quantité d'autres gens de cette espèce.

Le

Le jour de l'Entrée, le Comte d'Estrades voulut tenir son rang ordinaire, Batteville s'y opposa. On se battit, le combat fût sanglant. La populace de Londres, au nombre de plus de six mille, malgré les ordres de son Souverain publiés ce jour-là même, se mit du côté des Espagnols. Le carosse de l'Ambassadeur de France fût brisé, les chevaux furent tués, beaucoup de ses gens & son fils furent blessés; en un mot Batteville l'emporta, & eût l'avantage chimérique de faire en faveur de son Maître ce qui n'avoit jamais été fait.

1661.

A cette nouvelle Louis quatorze fût extrêmement ému, & regarda cette action comme un grand outrage. Il dit tout haut, qu'il en auroit raison, & que puisque les Espagnols commençoient à rompre la paix, il ne reculeroit certainement pas; qu'ils y perdroyent plus que lui, & qu'ils feroient bien embarrassés quand il entreroit en personne dans les Pays-Bas, & que le Prince de Condé & le Maréchal de Turenne le suivroient, chacun à la tête d'une bonne Armée. Sur le champ il fit commander au Comte de Fuenfaldagne de sortir du Roïaume; il fit défendre au Marquis de la Fuente, qui venoit en qualité d'Ambassadeur ordinaire, d'y entrer; on notifia au Marquis de Caracène qu'il n'auroit point de passeport pour s'en retourner en Espagne par la France, comme il l'avoit fait demander; on rappella de Madrid d'Aubusson Archevêque d'Ambrun.

Reffentiment
de Louis
quatorze.

On ne fût pas content du Roi d'Angleterre. On se plaignit de ce que ses sujets avoient favorisé le Baron de Batteville, & on crut pendant quelque tems qu'il n'avoit pas pris assez de précaution pour les empêcher de faire cette insulte. Le Comte d'Estrades étant arrivé sur la fin d'octobre, rendit compte de la manière dont les choses s'étoient passées. Il dit, comme il étoit vrai, que Charles second avoit défendu à tous les Anglois, Ecoïlois & Irlandois de prendre parti; mais que n'étant pas le maître de la populace de Londres, il étoit obligé de dissimuler; il ajouta que ce Prince étoit personnellement intéressé dans cette affaire, & qu'il n'étoit pas possible qu'il n'en eût un très grand ressentiment. Que l'intérêt du Roi d'Espagne, qui voïoit ce Prince uni avec la France, fortifié par l'Alliance du Portugal, étoit de lui susciter des affaires, & que cette action, fomentée & préparée par les Espagnols avec tant de soin & d'argent, avoit eu pour but de faire une sédition dans Londres, plutôt que le désir de la préséance.

Motteville,
tom. 5. pag.
243.

Ce Comte servit encore à déterminer au bon parti. On vouloit engager Charles second à chasser Batteville, on l'en avoit même déjà pressé; l'Ambassadeur représenta, qu'il seroit peut-être mieux de surseoir l'effet de cette demande, & qu'il seroit sans comparaison plus glorieux que le Roi d'Espagne, pressé par la nécessité de conserver la paix, rappellât lui-même ce Baron. Il conseilla encore de ne pas se hâter de faire voir au Roi d'Angleterre qu'on étoit déterminé à la guerre en cas qu'on ne fût pas satisfait, parce que ce Prince avoit un grand intérêt à

1661.

Montglat,
tom. 4. pag.
261.

Le Roi d'Es-
pagne désa-
voué son
Ministre.

Il fait faire
des excuses
& cède le
pas.
Ibidem,
tom. 2. pag.
262.
* 14 Mars.

y engager la France ; qu'on pourroit lui faire acheter cette résolution par des choses très considérables ; au-lieu que si on montrait vouloir se brouiller avec l'Espagne, l'Anglois se feroit peut-être prier.

UNE si grande colère, qui éclatoit en tant de manières, faisoit craindre que cette paix, si solennellement jurée & reçue des deux Rois avec tant de marques d'amitié, ne fût pas de longue durée. A la Cour on ne parloit déjà que de guerre, au grand regret de la Reine-mère, qui avoit fait la paix avec tant de peine ; & encore plus de la jeune Reine, qui pleuroit continuellement, dans la crainte que ces divisions n'achevaient de lui enlever le cœur de son Epoux. Pour la Reine-mère, elle dissimula, elle feignit presque autant de colère que le Roi son fils en avoit ; elle ne voulut même pas voir le Comte de Fuenfaldagne, qui ayant que de partir lui demanda un quart-d'heure d'audience secrète, assurant qu'après cette conversation, il répondoit de l'accommodement. Cette Princesse lui fit dire qu'elle ne vouloit aucun commerce avec lui, & qu'il partit au-plûtôt pour obéir à l'ordre qu'il avoit reçu. Il le fit sur le champ, & en arrivant à Cambrai avec la commission de Gouverneur des Païs-Bas, il y tomba malade & mourut quelques jours après.

AVANT que de mourir, il avoit écrit ses sentimens en Espagne, & il avoit fait voir, qu'après une paix faite avec tant de difficultés pour sauver les Païs-Bas, il falloit à quelque prix que ce fût en empêcher la rupture, n'étant pas en état de soutenir une nouvelle guerre. Il ajoutoit, qu'on avoit affaire à un jeune Roi, belliqueux, qui brûloit d'impatience de se signaler ; que tous ceux qui à la Cour de France souhaïtoient la continuation de la paix, étoient sans crédit ; que ceux qui en avoient se donneroient bien de garde de s'opposer fortement à l'inclination favorite de leur Souverain. Ces raisons furent balancées dans le Conseil de Madrid ; elles auroient dû l'être avant cette levée de bouclier ; il fût résolu qu'on désavoueroit le Baron de Batteville, qu'on le rappelleroit de Londres, qu'on enverroient en France un Ambassadeur pour faire des excuses. Philippe-quatre voulant maintenir la bonne intelligence par toutes les voies de l'honnêteté & de la douceur, écrivit à la Reine sa fille des lettres pour être montrées. „ Il disoit, qu'il étoit „ père & le plus vieux, qu'il aimoit son Epoux comme son propre „ fils, & que c'étoit à lui à être le plus sage “.

LE jeune Monarque fût inflexible, il voulut une satisfaction aussi éclatante qu'avoit été l'injure, & il exigea un aveu public, par lequel on demeureroit d'accord de ne lui disputer aucune prééminence. Il fallut le contenter, & on le fit d'une manière dont toute l'Europe fût étonnée. Le Marquis de la Fuente vint à Paris. Dans l'Audience qu'il eût au commencement de l'année suivante *, il déclara en présence de toute la Cour & de vingt-sept Ministres étrangers, que le Roi son Maître étoit fâché de ce qui étoit arrivé ; qu'il désavouoit son Ambassadeur de Londres ; que c'étoit pour ce sujet qu'il l'avoit révoqué, & qu'il déclaroit qu'il ne prétendoit point que ses Ambassadeurs

con-

concourussent avec ceux de France en aucune Cour de l'Europe, & qu'il leur enverrait par-tout ses ordres à cet égard.

Ce compliment marquoit qu'on ne disputeroit plus & qu'on évitait les occasions de querelles; mais il ne signifioit pas qu'on cédoit. Louis quatorze pour ôter l'équivoque, se tourna vers le Nonce & vers les autres Ministres étrangers, & leur dit; „ au-moins, Messieurs, vous „ êtes témoins que le Roi d'Espagne déclare qu'il me cède le pas & le „ premier rang par tout le monde “. A quoi le Marquis de la Fuente ne répliqua pas. On n'oublia pas de graver cet événement sur le bronze pour en perpétuer la mémoire. †

1661.

Montgat,
tom. 2. pag.
263.† Voyez le
N°. VII.

ON voit le Roi debout sur le marchepied de son trône; l'Ambassadeur d'Espagne est plus bas, & dans la posture d'un homme qui fait des excuses; le Nonce du Pape & les autres Ministres étrangers sont témoins de cette satisfaction. La Légende, *JUS PRÆCEDENDI ASSERTUM*, signifie, *le Droit de préséance confirmé & rendu incontestable*. L'Exergue est un témoignage du vif ressentiment que Louis quatorze avoit conçu de cette insulte, *HISPANORUM EXCUSATIO CORAM XXX LEGATIS PRINCIPUM*. *Le Roi d'Espagne s'excuse en présence de trente Ministres étrangers*.

LE Marquis de la Fuente justifia depuis par sa conduite, la sincérité de la déclaration qu'il avoit faite au nom de son Maître. En mille six cent soixante-neuf, se trouvant à Venise dans l'Eglise des Jésuites avec l'Ambassadeur de France, sans la moindre contestation il lui céda le pas, & prit sa place au-dessous de lui; mais les Espagnols, à la paix de Nimègue, parurent vouloir revenir contre leur aveu, & réparer, s'il étoit possible, la démarche, qu'une nécessité inévitable avoit arrachée à Philippe-quatre. Les Suédois & les Danois s'avisèrent de disputer la préséance, quoiqu'il fût notoire que jamais ils n'avoient fait difficulté de signer les traités après les Ambassadeurs de France, d'Espagne & d'Angleterre. Les Espagnols en cette occasion appuierent autant qu'ils le purent la prétention de l'égalité des Têtes couronnées, & consentirent, que les Plénipotentiaires, qui se rendroient les premiers à l'Assemblée, occupassent les premières places.

Réflexions
sur cette af-
faire.
Mémoires
Historiques
& Chronolo-
giques.

POUR ce qui est de la chose en elle-même, & de la justice de la prétention des Suédois & des Danois, je ne trouve rien de plus raisonnable à dire sur cet article, que ce qu'en a écrit l'Auteur des Mémoires Chronologiques. „ Gustave Adolphe, dit-il, qui avoit le cœur aussi haut que „ ses succès étoient éclatans, s'étoit déjà déclaré pour cette égalité, & il „ trouvoit étrange que parmi les Rois, qui se traitent de frères, les uns se „ regardassent comme les Aînés & traitassent les autres en Cadets, com- „ me s'ils avoient quelque titre qui établît leur droit & justifiât leur pré- „ tention “. Il est certain que ce n'est point le mérite personnel des Souverains qui règle entr'eux la préséance; elle seroit sujette à trop de disputes & de variations; ce n'est pas aussi l'étendue de leurs Monarchies, puisqu'il est certain que le Roi de Dannemark, dont la Domination s'étend si loin sur les

1661.

Mers du Nord, ne paroît pas en Europe d'une considération proportionnée à l'étendue de ses Domaines ; ce n'est pas non plus leur puissance, plus d'un Potentat seroit en situation de disputer le pas à l'Empereur ; on ne le lui conteste point cependant, sans doute parce qu'il a hérité du titre des anciens Maîtres du monde, quoi-qu'il n'en ait pas les Etats.

C'EST donc l'usage qui fait le droit en ce point, & qui doit terminer les contestations. Or l'usage est incontestablement en faveur de la France, & il est rare que ses Ambassadeurs trouvent des Batteville dans aucune Cour de l'Europe, qui leur disputent le pas. La possession au reste est aussi ancienne qu'universelle ; à peine y a-t-il deux siècles que l'Espagne s'est avisée de la contester.

*Mémoires
Historiques &
Chronologi-
ques.*

PHILIPPE quatre en l'occasion dont je viens de parler, pour couvrir sa démarche un peu téméraire, se donna un air de Caton. „ N'irritons point le Roi très-Chrétien, dit-il dans un de ses Conseils, c'est un Prince jeune & belliqueux qu'il faut ménager ; il agit selon son âge & son tempérament, agissons en père aussi-bien qu'en Roi, & ne précipitons rien“. On ne fût point dupe de cette modération affectée, & toute la Terre fût persuadée, que l'impossibilité où étoit ce Monarque de soutenir son entreprise par la voie des armes, étoit la seule raison qui le déterminoit à l'abandonner ; cet aveu solennel, qu'il fit, étoit un pas qu'il n'auroit pas voulu faire dans d'autres circonstances.

Naissance
d'un Dau-
phin.
*Quincy, tom.
1. pag. 255.
Riencourt,
tom. 2. pag.
184.
Bussi, tom. 2.
pag. 172.
Montpensier,
tom. 5. pag.
160.
Choisy, tom.
2. pag. 17.
Motteville,
tom. 5. pag.
248.*

Le premier jour de novembre, à cinq minutes avant midi, la Reine mit au monde un fils ; il fût nommé LOUIS. La joie fût modérée ; il sembloit qu'on devinât qu'il ne régneroit jamais, & si j'ose le dire, qu'il ne ferviroit qu'à donner des successeurs au trône du Roi son père. Sans avoir presque jamais rien fait, il s'est rendu infiniment estimable & respectable par sa bonté, sur-tout par sa soumission & par son tendre & respectueux attachement pour Louis quatorze. Il se regarda toujours avec plaisir comme le premier de ses sujets, dès qu'il fût en âge de connoître, & il craignoit aussi sincèrement de monter sur le trône, que d'autres l'auroient ardemment souhaité.

La naissance de ce Prince pensa coûter la vie à Thérèse d'Autriche, elle fût vingt-quatre heures en travail & en péril. Tandis qu'elle fût dans les grandes douleurs, son époux fût sensiblement affligé, & on crut que l'amour qu'il avoit pour elle étoit plus avant dans son cœur, que tous les autres. Pour attirer la faveur du Ciel, à cinq heures du matin il se confessa & communia, & se donna entièrement au soin de soulager celle, qui, malgré ses souffrances, lui donnoit à tout moment des marques de sa tendresse. „ Si-bien, dit Madame de Motteville, que ce précieux enfant venant au monde, fût par lui-même non-seulement un double lien qui devoit réunir d'avantage ces deux Roïales personnes, dont il tenoit la vie ; mais il devoit être encore, par la joie & par la douleur qu'il leur causa, une marque infaillible de leur amitié“.

CETTE heureuse naissance, qui assûroit le repos & le bonheur du Roïaume, méritoit sans doute qu'on en conservât le souvenir aux siècles à venir, c'est ce que l'on fit par cette Médaille. †

† Voyez le
N°. VIII.

ON

ON y voit un Génie à la manière des Anciens. Il porte entre ses bras, sur une toilette semée de fleurs de Lys, un enfant qu'il regarde avec complaisance & avec attention. La Légende, *FELIX GALLIARUM GENIUS*, signifie, *l'heureux Génie de la France*. L'Exergue, *NATALIS DELPHINI. I. NOVEMBRIS M. DC. LXI. Naissance du Dauphin, le premier novembre, 1661.*

1661.

MADAME de Montausier avoit été destinée pour être Gouvernante de l'enfant qui devoit naître. Ce choix, que le Prince avoit fait de son propre mouvement, fût universellement approuvé. C'étoit la Fille de la Marquise de Ramboüillet, si célébrée dans les Lettres de Voiture. Elle avoit été élevée dans le grand monde, & avoit vû non-seulement les beaux-Esprits du tems, mais les plus déliés Courtisans. Elle étoit d'une politesse achevée; son défaut étoit d'en avoir trop, & de traiter également bien ses amis & ceux qui ne l'étoient pas. Elle s'étoit mariée n'étant plus jeune, avec le Marquis de Montausier, qui l'avoit aimée quatorze ans avant que de l'épouser. Cette Dame ne haïssoit pas la Cour; elle souhaitoit l'approbation générale, & plus ardemment encore l'estime de ceux qui avoient du crédit; on peut dire même qu'elle avoit une ardeur extraordinaire pour tout ce qui s'appelle faveur. Son esprit étoit cultivé. Accoutumée à une vie un peu agitée, on craignoit qu'elle ne fût plus propre à bien ordonner une Assemblée de plaisir, qu'à garder exactement un berceau. Son mari eût part à son élévation. Il fût d'abord fait Chevalier du St. Esprit, ensuite Duc, & enfin Gouverneur des Enfans de France. Ces deux personnes ont eu le talent de se faire estimer, par des sentimens d'honneur, par une exacte probité, par beaucoup de piété même, avec laquelle elles ont eu autant d'ardeur pour la fortune, & autant de complaisance pour les passions de leur Maître, que les moins dévots.

Caractère de
sa Gouver-
nante.
Motteville,
tom. 5. pag.
249.

AVANT la fin de cette année, le Conseil du Roi avoit pris une forme stable. Le Tellier, Lionne & Colbert étoient les trois Ministres; le premier étoit Secrétaire d'Etat & chargé des affaires de la guerre; Lionne avoit le département des affaires étrangères; Colbert gouvernoit les Finances, en sorte qu'il en étoit le maître; il fût bientôt après Secrétaire d'Etat, avec le département de la Maison du Roi & de la Marine, & la Surintendance des bâtimens. Ces trois hommes paroissoient sages & modestes; ils cachotent leur crédit; ils ne souffroient point qu'on leur fit la Cour; ils se rendoient au Conseil sans suite, Colbert, sur-tout, y venoit toujours seul avec un sac de velours noir sous le bras. Ils disoient sans cesse qu'ils ne pouvoient rien, qu'ils n'étoient que de simples Commis, que le Roi ordonnoit tout, décidoit de tout, & qu'ils ne faisoient qu'exécuter ses volontés. Le Prince confirmoit leurs discours par la manière dont ils les traitoit, afin de les tenir toujours dans la soumission & dans la modestie.

Forme du
Gouverne-
ment.
Montglat,
tom. 4. pag.
269.

ON renouvela la Ligue du Rhin, & l'Archevêque de Trèves y entra. On fit avec ce Prince un traité particulier, pour régler quelques

Négocia-
tions.
*Corps Diplo-
matique, tom.*

1661.
6. Part. 2.
pag. 382.

difficultés sur les nouvelles acquisitions que la France avoit faites en Lorraine. Il fût réglé que le Château & la montagne de Montclair, situés sur la rivière de Sarre, seroient possédés par indivis par la France & par l'Archevêque de Trèves, comme ils l'avoient été ci-devant par ce Prélat & par le Duc de Lorraine. On consentoit que le Château de Monclair fût rasé. On assûroit à cet Electeur ses droits de Métropolitain sur les trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & sa juridiction immédiate & diocézaine dans toutes les terres & païs nouvellement cédés à la France. En conséquence, on s'engagea de faire expédier les ordres & mandemens nécessaires, avec défenses au Parlement de Metz & autres Sièges de justice de troubler & d'inquiéter l'Electeur dans la jouissance & l'exercice de ses droits. Et pour entretenir une bonne intelligence & observer un bon voisinage, on demeura d'accord, que les différends, qui pourroient naître entre les sujets respectifs, seroient décidés à l'amiable, autant qu'il seroit possible, & qu'en cas de procès, les Demandeurs seroient obligés de procéder en justice par-devant les Juges ordinaires des Défendeurs, sans qu'ils pussent être arrêtés de part ni d'autre, ni leurs biens saisis.

Corps Diplomatique,
tom. 6. Part.
2. pag. 381.

ON fit un nouveau traité avec la Régence de Suède, car Charles onze étoit encore Mineur. C'étoit, disoit-on, pour conserver la paix & procurer une entière exécution & observation du traité de Munster. On y stipuloit en particulier, qu'on feroit tous ses efforts pour conserver & pour fortifier la confédération du Rhin & de Francfort; on s'y promettoit toute sorte d'amitié & d'assistance, & il sembloit que les deux peuples ne dussent plus faire qu'un Etat. Les deux motifs qui avoient déterminé à ce renouvellement d'Alliance ne furent point du-tout exprimés. La France avoit des vûes sur la Pologne, & pensoit à faire tomber cette Couronne sur le Prince de Condé, ou sur le Duc d'Enghien son fils. Les Seigneurs Suédois aimoient l'argent de France. Elle s'engageoit à leur payer six cent mille écus par an, à condition qu'ils emploieroient leurs forces, s'il en étoit besoin, pour appuier ses desseins sur la Pologne. Ce traité devoit durer dix ans; mais les différentes circonstances, & peut-être le changement de vûes, déterminèrent les deux parties à se rendre mutuellement leur parole, comme on le verra bientôt.

Fin du Livre Vingt-quatrième.